

Le projet de politique documentaire 2007-2010 des Médiathèques des Instituts et Alliances françaises du Maroc

Tiphaine Vacqué

Sous la direction de Laurence Eme
Chef du Bureau des Médiathèques – Centre d'information et de
documentation, Division de l'écrit et des médiathèques, Ministère
des Affaires Etrangères

Remerciements

« Il y a des gens qui veulent lire mais ne trouvent pas les moyens nécessaires pour s'emparer des livres. Le préférable c'est de les aider d'une façon ou d'une autre. Votre enquête me plaît beaucoup, si elle tient à encourager les gens à lire. Merci. A vous la bénédiction, la prospérité et la force ».

Employé du secteur privé, Oujda¹

Nos plus sincères remerciements à Isabelle Nyffeneger qui nous a accueillis au sein du Bureau du Livre et des médiathèques du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France.

Merci à Aurélie Latchimy pour son aide précieuse et jusqu'au dernier moment de la rédaction de ce travail.

Que soient également remerciés toutes celles et tous ceux avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir et qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce mémoire : Raphaëlle Bats, Elyssa Ben Chaabane, Morgane Carriou, Jérémy Courtois, Angela Doring, Aurélie Fert, Julie François, Bouchra Guennoun, Romain Gaillard, Alice Gradel, Jacques Laemle, Patrick Madelin, Jean Mathiot, Anne Mattei, Olivier Planchon, Fanny Safine, Yvan Seligour et Garance Skorzewski.

Merci à Laurence Eme d'avoir accepté d'encadrer la rédaction de ce mémoire.

¹ El YAZAMI Abdelali, *Enquête sur la lecture au Maroc*, Rabat : Association marocaine des professionnels du livre, Bureau du Livre de l'Ambassade de France, 1998, 69p.

Résumé :

Les médiathèques du réseau culturel français au Maroc mettent en place leur politique documentaire 2007-2010. La politique documentaire constitue une étape déterminante dans le processus de modernisation et de professionnalisation des médiathèques. Ses objectifs sont : 1/ recentrer les collections sur leurs missions de Médiathèques Centres d'Information sur la France contemporaine. 2/ mettre les collections au service des actions de coopération à fin de relayer les efforts du gouvernement marocain pour le développement d'un réseau de lecture publique performant. Le plan trisannuel de développement des collections propose aux médiathèques des objectifs de gestion des collections et des acquisitions.

Descripteurs :

Bibliothèque – Politique publique

Institut français (Maroc)

Bibliothèque – Maroc

Documentation – Maroc – Coopération internationale

Livres – industrie et commerce – Maroc

Diffusion de la culture – Maroc

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--

Abstract :

The media libraries of the French cultural network in Morocco set up their documentary policy 2007-2010. The documentary policy constitutes a determining stage in the process of modernization and professionalization of media libraries. Its objectives are: 1/to redefine collections on their missions of Media libraries Centres of Information about contemporary France. 2/to put collections in the service of the actions of cooperation at the end to relieve the efforts of the Moroccan government for the development of a successful public network of reading. The trisannuel plan of development of collections proposes to the media libraries of the objectives of management of collections and acquisitions.

Keywords :

Library – Public policy

French Institute (Morocco)

Library – Morocco

Documentation – Morocco – International Cooperation

Book – industries and trade – Morocco

Culture diffusion – Morocco

Sommaire

INTRODUCTION	8
PARTIE 1 - LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DANS LE PROCESSUS DE PROFESSIONNALISATION DES MEDIATHEQUES FRANÇAISE AU MAROC	10
1. LA MODERNISATION DES MEDIATHEQUES FRANÇAISES A L'ETRANGER	10
2. MODERNISATION ET PROFESSIONNALISATION DES MEDIATHEQUES FRANÇAISES AU MAROC	13
2.1. <i>Moderniser : recentrer les médiathèques sur leurs missions</i>	13
2.2. <i>Un contexte favorable</i>	14
2.2.1. La politique marocaine de lutte contre l'illettrisme et les inégalités d'accès au savoir.....	14
2.2.2. Le renouvellement des objectifs de la politique de coopération franco-marocaine	15
2.3. <i>Les trois phases du processus de modernisation</i>	16
2.3.1. Structurer le fonctionnement général des médiathèques.....	17
2.3.2. Elaborer une politique documentaire de réseau.....	18
2.3.3. Investir le champ du partenariat et de la coopération	20
3. LES ELEMENTS DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DES MEDIATHEQUES.....	22
3.1. <i>Les grands principes de la politique documentaire</i>	22
3.1.1. La politique d'acquisition.....	22
3.1.2. La politique de conservation.....	24
3.1.3. La politique d'accessibilité.....	24
3.2. <i>Des outils intégrés à la stratégie documentaire</i>	24
3.2.1. Le plan de classement – le plan de désherbage	25
3.2.2. La carte documentaire	26
3.2.3. La base d'évaluation.....	27
3.2.4. La charte des collections et le plan trisannuel de développement des collections	27
PARTIE 2 - LES MEDIATHEQUES AUJOURD'HUI	29

1.	ENVIRONNEMENT DOCUMENTAIRE DES MEDIATHEQUES.....	30
1.1.	<i>La lecture en français au Maroc</i>	31
1.2.	<i>Le circuit du livre</i>	32
1.2.1.	La crise du marché du livre.....	32
1.2.2.	Le retard des dispositifs publics.....	33
1.3.	<i>Le développement de la lecture publique et universitaire</i>	34
1.3.1.	La Bibliothèque Nationale du Royaume Marocain (BNRM).....	34
1.3.2.	Le nouveau réseau de bibliothèques de proximité.....	35
1.3.3.	Autres structures en développement.....	36
2.	LES PUBLICS DES MEDIATHEQUES.....	38
2.1.	<i>Un public jeune et étudiant</i>	38
2.2.	<i>Un usage utilitaire des collections</i>	39
2.3.	<i>Une offre multimédia insatisfaisante</i>	39
3.	LES COLLECTIONS DES MEDIATHEQUES.....	40
3.1.	<i>Une offre documentaire scolaire et universitaire</i>	40
3.2.	<i>Des collections déséquilibrées</i>	41
3.2.1.	Les collections imprimés.....	41
3.2.2.	Les collections multimédia.....	42
3.3.	<i>Un vieillissement général des collections</i>	42

PARTIE 3 : OBJECTIFS 2010 DES MEDIATHEQUES DES INSTITUTS ET ALLIANCES FRANCO-MAROCAINES.....44

1.	POLITIQUE DOCUMENTAIRE DES MEDIATHEQUES DU RESEAU CULTUREL FRANÇAIS AU MAROC.....	44
1.1.	<i>Rappel des missions des Médiathèques françaises au Maroc</i>	44
1.2.	<i>Principes et objectifs prioritaires de la politique documentaire</i>	46
2.	PUBLICS ET COLLECTIONS CIBLES DES MEDIATHEQUES.....	47
2.1.	<i>Les apprenants du français – Fonds FLE et « français facile »</i>	47
2.2.	<i>Les enfants et les adolescents – Les collections Jeunesse</i>	48
2.3.	<i>Les actifs – Une documentation professionnelle de référence sur la France</i>	49
2.4.	<i>Les étudiants et les chercheurs – Des collections à valeurs ajoutées</i> ..	49
2.5.	<i>Les partenaires de la coopération – Les actions hors les murs</i>	50

3.	LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS (PDC)	51
3.1.	<i>Méthodologie</i>	51
3.1.1.	Le regroupement par domaines et sous domaines	52
3.1.2.	Articuler les supports aux contenus documentaires : les ressources multimédia, les périodiques	54
3.1.3.	Les paramètres documentaires : l'âge maximum des documents, le niveau de lecture, le coût	55
3.2.	<i>Fonctionnement général du PDC des Médiathèques</i>	57
3.3.	<i>Des domaines de développement prioritaires</i>	59
3.3.1.	Le domaine « Jeunesse »	59
3.3.2.	Le domaine « Langues et Littérature ».....	60
3.3.3.	Le domaine « Civilisation ».....	62
3.3.4.	Le domaine « Référence »	64
	CONCLUSION : METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE	67
	BIBLIOGRAPHIE	71
	TABLE DES ANNEXES	74

Introduction

« Le livre au Maroc reste très rare. Approcher le livre du citoyen. Les clivages entre nations ne sont plus entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas mais entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas »

Inspecteur de l'enseignement, Meknès²

Le **Maroc**, pays membre de la Zone de Solidarité Prioritaire et premier partenaire de la coopération culturelle française, accueille depuis le milieu des années 60 le plus gros réseau de médiathèques françaises à l'étranger.

Les médiathèques françaises à l'étranger ont pour mission de promouvoir la France. Mais la « France » est un sujet vaste qui requiert par conséquent **une politique documentaire volontariste et adaptée** aux besoins et usages des publics des médiathèques. La mise en oeuvre d'une politique documentaire représente aujourd'hui pour les 10 médiathèques - centre d'information sur la France contemporaine au Maroc, une étape déterminante de **leur processus de modernisation et de professionnalisation**. Les 380 000 documents du réseau des médiathèques françaises au Maroc, constituent une **collection riche et variée** néanmoins marquée par un **déséquilibre** et un **vieillessement** patents. Compte tenu enfin, des **80% d'élèves et d'étudiants marocains** qui composent leurs publics, la difficulté pour la mission de coordination et le réseau des médiathèques, est d'opérer **un recentrement de l'offre documentaire** et de services sur les missions des médiathèques sans se détourner de cette demande. *Comment rester soi-même en accueillant l'autre ?*³ A la faveur des **mutations de leur environnement documentaire** et d'un redéploiement de leur **action de coopération**, et dans le cadre d'un **plan trisannuel de développement des collections**, les médiathèques peuvent aborder l'année 2007 comme l'année de démarrage de leur politique documentaire. La première partie du travail qui suit, s'attache à replacer la politique documentaire dans le cadre général du processus de modernisation et de

² *Ibid.*

³ SAGAERT Marc, « Le réseau des médiathèques françaises à l'étranger. Une politique de développement dans la durée », *BBF*, Paris : 2002, t.47, n°5

professionnalisation du réseau des médiathèques des Instituts et Alliance française. La seconde présente les résultats de l'analyse de l'environnement documentaire, des publics et des collections des médiathèques en 2005. C'est à partir de cette analyse que les objectifs de la politique documentaire et le plan 2007-2010 de développement des collections, détaillé dans la dernière partie, ont été élaborés.

Partie 1 - La politique documentaire dans le processus de professionnalisation des Médiathèques française au Maroc

1. La modernisation des médiathèques françaises à l'étranger

« Les bibliothèques françaises à l'étranger ne sont pas des objets univoques à la manière hexagonale des médiathèques de lecture publique [...]. Fonction du degré de francophonie de leur pays d'accueil, de la qualité de l'environnement documentaire, des héritages de l'histoire, elles ont chacune leur vie unique, rétive aux catégorisations⁴ »

Ni les moyens, ni les compétences ne font aujourd'hui défaut aux médiathèques françaises à l'étranger pour se hisser au niveau de professionnalisation de leurs consœurs métropolitaines. Toutefois **le contexte socioculturel** dans lequel elles exercent leurs missions de représentation et de coopération, modifie l'éventail de leurs activités selon que les Instituts français (IF), Centre culturel (CCF) ou Alliances françaises auxquelles sont rattachées les médiathèques, sont implantés à Prague, Dakar, New York ou Pékin.

Toujours singulières mais non plus isolées, les bibliothèques françaises à l'étranger ont bénéficié depuis 1994, d'un vaste **programme de réhabilitation** engagé par le ministère des Affaires Etrangères (MAE). Pour faire de ces bibliothèques **les instruments privilégiés de la présence culturelle française** dans le monde et des **relais performants de son action de coopération**, un ensemble de moyens ont été progressivement mis en place. L'ouverture d'un

⁴ PLANCHON Olivier, « Casablanca. Un vecteur d'identité » *Le Centre des ressources en six histoires et dix leçons*, Paris : Bureau des Médiathèques, MAE, déc. 1997
Présentation de six centres culturels (Londres, Munich Madrid, Tokyo, Le Caire, Casablanca)

bureau chargé de leur coordination⁵, la nomination de conservateurs au sein des Service de Coopération et d'Action Culturelle des Ambassades (SCAC), la création d'un fonds spécialisé (crédits du FICRE/Plan Médiathèque⁶), la mise en place de programmes de formation destinés aux recrutés locaux, l'édition et la diffusion de publications professionnelles.

En 2005, les 400 bibliothèques des 160 pays d'accueil du réseau culturel français à l'étranger, ont accueilli 400 000 lecteurs⁷, soit quatre fois plus qu'au démarrage du programme. Les médiathèques des 197 Centres culturels et Instituts français et du millier d'Alliances françaises soutenues par le MAE, ont poursuivi cet effort de restructuration. Une dynamique, emportée depuis 2002 par le concept de « **médiathèque - centre d'information sur la France contemporaine** », qui a inscrit au cœur des politiques d'établissement la formation des personnels, la transformation des espaces, l'introduction de nouveaux supports et la mise en place de politique documentaire concertées.

Pour la centaine de bibliothèques qui ont rejoint le réseau après la fusion en 1999, du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la coopération, **l'objectif de modernisation et de professionnalisation des bibliothèques** relève plus particulièrement d'une *politique de développement dans la durée*⁸. Pour ces bibliothèques majoritairement établies dans des pays de la « zone de solidarité prioritaire⁹ » (ZSP), la nécessité de suivre les évolutions sociopolitiques de leur pays d'accueil en même temps que les évolutions technologiques du monde de l'information, conditionne, et le rythme auquel ces médiathèques modernisent leurs collections et services, et leur degré de conformité aux trois missions qui leur sont confiées:

⁵ Il s'agit du Bureau des Médiathèques rattaché à la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DgCid)

⁶ Les crédits du PAM sont annuellement mis à la disposition des Médiathèques par la Direction de la Coopération culturelle et du Français (DCF) dans le cadre d'un appel à projet.

⁷ Chiffres du MAE cf. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/livre-ecrit_1036/mediatheques-francaises-etranger_5280/index.html.

⁸ Il s'agit du titre de l'article de Marc Sagaert consacré aux médiathèques française à l'étranger. SAGAERT Marc, *Le réseau des médiathèques françaises à l'étranger*, BBF 2002 – Paris, t.47, n°5

⁹ Informations sur la Zone de Solidarité Prioritaire cf. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/instruments-aide_2639/fonds-solidarite-prioritaire-fsp_2640/zone-solidarite-prioritaire_2904/_6119.html

- ➔ Rendre la France plus proche
- ➔ Contribuer à l'élargissement des publics de la langue française
- ➔ Favoriser les échanges et la connaissance mutuelle¹⁰.

Les médiathèques françaises au Maroc sont un exemple privilégié de la nécessité pour **les médiathèques de la ZSP** d'adapter leur évolution à celles de leur environnement. L'objet de ce mémoire est de montrer le rôle déterminant de la politique documentaire dans l'équilibre que les médiathèques doivent trouver à travers leur modernisation pour « rester soi-même en accueillant l'autre¹¹

¹⁰ TD 39205, septembre 2007, *Le Plan Médiathèques 2007 : appel à projets (programme rayonnement et solidarité)*, DgCid, MAE

¹¹ SAGAERT Marc, « Le réseau des médiathèques françaises à l'étranger. Une politique de développement dans la durée », *BBF*, Paris : 2002, t.47, n°5

2. Modernisation et professionnalisation des Médiathèques françaises au Maroc

Les médiathèques françaises au Maroc sont rentrées depuis 1995 dans un processus de modernisation et de professionnalisation qui s'est accéléré depuis 2003. Les médiathèques procèdent désormais à un recentrement de leurs activités sur leurs missions. Ce processus s'effectue dans un contexte doublement favorable et peut être décrit en trois phases d'intervention.

2.1. Moderniser : recentrer les médiathèques sur leurs missions

Le **Maroc**, premier partenaire de la France en terme de coopération culturelle, accueille depuis le milieu des années 60 le plus gros réseau de médiathèques françaises à l'étranger. **Les dix médiathèques des Instituts français d'Agadir, Casablanca, Fès, Mekhnès, Marrakech, Oujda, Rabat, Tanger, Tétouan et de l'Alliance française d'El Jadida** sont réparties sur une surface moyenne de **5267 m²**. Elles proposent une offre documentaire riche de plus de **380 000 documents**, dont **10% de documents multimédia**. En 2006, ce sont 70 agents qui auront veillé aux besoins et attentes de près de **600 000 visiteurs** et prêté 870 000 documents.

Le succès des médiathèques ne signifie pas que leur processus de modernisation soit achevé. Avec plus de 80% d'élèves et étudiants des établissements marocains sur les 33 000 adhérents du réseau, les médiathèques françaises au Maroc remplissent d'abord **le rôle de bibliothèque municipale et universitaire** puis celui de médiathèque centre d'information sur la France contemporaine.

La modernisation des médiathèques françaises au Maroc est donc une dynamique qui conduit les médiathèques **d'une tradition de substitution à leur environnement documentaire vers leurs missions de coopération et de diffusion** de la culture française, dans et avec cet environnement.

2.2. Un contexte favorable

Le processus de recentrement des médiathèques s'appuie localement sur deux phénomènes généraux : **la politique marocaine** de lutte contre l'illettrisme et les inégalités d'accès au savoir d'un part, le renouvellement des objectifs de **la coopération franco-marocaine** d'autre part.

2.2.1. La politique marocaine de lutte contre l'illettrisme et les inégalités d'accès au savoir

Sous la conduite du Roi Mohamed VI, qui a succédé à son père Hassan II en juillet 1999, le Maroc poursuit un **processus de démocratisation et de modernisation**¹². La réforme de la *Moudawwana* (code de la famille) entrée en vigueur en février 2004, en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, en est une des illustrations.

Le gouvernement marocain mène également depuis 2003, une politique ambitieuse de lutte contre l'illettrisme et les inégalités d'accès au savoir. **L'environnement documentaire des médiathèques est ainsi en considérable mutation** grâce à de **grands projets** tels que la construction de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc, le lancement de plusieurs bibliothèques universitaires à Casablanca et Rabat, le développement des bibliothèques scolaires et le développement d'un réseau de lecture publique avec le projet « **bibliothèques de proximité** » développé par le Ministère de la Culture.

Le Bureau du Livre de l'Ambassade de France accompagne de son expertise ce développement de la lecture publique et universitaire au Maroc. Les **Médiathèques** participent au développement de leur environnement documentaire par des actions menées au sein de leurs établissements (formation des professionnels des bibliothèques, aide à l'édition) ou dans des structures locales (salons et manifestations autour du livre et de la lecture, réseau d'écoles, Maisons de jeunes, Foyers Féminins, Jardins d'enfants).

¹² Voir VERMERREN Pierre, *Le Maroc en transition*, Paris : La découverte, 2002, 249 p.

2.2.2. Le renouvellement des objectifs de la politique de coopération franco-marocaine

En juillet 2003, la signature d'une nouvelle « **convention de partenariat** » marque le renouvellement des politiques de coopération entre la France et le Maroc.

Le Maroc est le premier partenaire de la France en matière de coopération. Il comprend le plus gros réseau culturel et scolaire français à l'étranger¹³. Son entrée en zone ZSP a permis de recourir aux **Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP)** Cinq projets FSP (aménagement du territoire, valorisation de la recherche, formation de gestionnaires hospitaliers, appui à la lecture publique, appui à l'enseignement fondamental) d'un montant total de plus de 15 m€ ont notamment été conclus entre 2001 et 2003. D'autres FSP pour l'appui à la réforme de l'enseignement supérieur et le soutien à la création de la chaîne d'information *Médi 1 Sat* ont été conclus en 2004 et 2005 pour des montants respectifs de 4 m€ et 3 m€.

L'évolution des établissements culturels français vers des « **maisons de la coopération** » s'inscrit dans le cadre du renouvellement des objectifs de la coopération culturelle franco-marocaine. Le réseau culturel français assure une présence de proximité sur le territoire marocain et poursuit désormais les objectifs suivants :

- ➔ Entrer dans une relation plus diversifiée avec la société marocaine au-delà de la seule élite francophone
- ➔ Lier l'échange culturel à la politique globale de coopération en direction des publics locaux, des jeunes, des universitaires et des solaires, du milieu associatif et professionnel
- ➔ Développer par des partenariats inter établissements la présence des savoir-faire français en matière d'action culturelle

¹³ 9 Instituts français, 5 antennes (Chefchaouen, Ksar ElKébir, Larache, Kénitra,) Taza, 3 alliances franco-marocaines (El Jadida, Essaouira, Safi) 11 médiathèques (une 12^{ème} en cours de construction à Essaouira)

2.3. Les trois phases du processus de modernisation

La modernisation des Médiathèques s'est réalisée à l'échelle d'un réseau de 10 bibliothèques. La **mission transversale de coordination des médiathèques**, attachée au Bureau du Livre du SCAC, est indispensable compte tenu de l'ampleur du réseau. La mission de coordination, assurée par Isabelle Nyffenegger et Aurélie Latchimy, consiste, en étroite concertation avec les directeurs des Instituts et Alliances françaises:

- À définir, évaluer et soutenir la **politique documentaire** du réseau
- À apporter une **expertise bibliothéconomique** aux médiathèques
- À proposer des programmes de **formations** aux personnels
- À favoriser le partage et la **mutualisation des ressources** et des compétences
- À associer les médiathèques aux **actions de coopération culturelles** en faveur du livre et de l'écrit au Maroc

La modernisation du réseau des médiathèques françaises au Maroc peut être analysé en **trois phases d'intervention**. Cette répartition n'est pas exclusive. Les médiathèques et le Bureau du livre du SCAC travaillent simultanément sur ces trois chantiers depuis 10 ans. Mais cette répartition trace l'orientation générale du processus de modernisation des médiathèques. Elle tient compte des priorités que les médiathèques et le Bureau du Livre et de la coordination ont accordées à ces différents chantiers et du degré d'aboutissement des dispositifs mis en place dans ces domaines.

Une première phase d'intervention a porté sur le **fonctionnement général des médiathèques** (équipement, accès, formation des personnels, animation). La seconde réside dans l'élaboration d'**une politique documentaire pour le réseau des médiathèques**. La troisième phase consiste pour les médiathèques à investir le **champ du partenariat et de la coopération**.

2.3.1. Structurer le fonctionnement général des médiathèques

En dix ans, les médiathèques ont tour à tour réaménagé voir déménagé leurs collections dans des **infrastructures** conformes aux recommandations du Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique¹⁴ même si Les 5267m² dont elles disposent sont toutefois à peine suffisants pour leurs lecteurs et pour les collections actuelles¹⁵.

Elles ont également structuré leurs **modes de fonctionnement** (horaires¹⁶, tarifs, prêts entre bibliothèques etc.¹⁷) et disposent toutes aujourd'hui de **systèmes informatisés de gestion des tâches bibliothéconomiques**¹⁸ qu'elles mettent progressivement à jour.

Un **effort de qualification diplômante** est mené depuis plusieurs années dans le réseau avec l'aide du Bureau des Médiathèques¹⁹. Un **programme continu de formation**²⁰ des personnels est aujourd'hui mis en place dans le cadre de partenariats avec les instituts de formation, les bibliothèques et les universités de la métropole²¹. Les formations visent aujourd'hui à favoriser l'insertion des médiathèques dans le dispositif de coopération²².

¹⁴ « Les services doivent être matériellement accessibles à tous. Cela suppose que la bibliothèque soit bien située, dispose d'installations propices à la lecture et à l'étude ainsi que des technologies appropriées, et pratique des horaires convenant aux usagers »

¹⁵ Les médiathèques contiennent en moyenne 71 ouvrages par m², un chiffre qui les situe à mi-chemin entre la moyenne de 94 ouvrages par m² prescrite par la Direction du Livre et de la Lecture (DDL) et celle du MAE, 30 ouvrages par m². Le nombre de m² disponible par adhérent est de 0.18 m² soit deux fois moins que la moyenne recommandée par la DDL (0.38m²/usager).

¹⁶ Le volume horaire d'ouverture des médiathèques est très satisfaisant : 36h d'ouverture par semaine et de 7,12h par jour pour une moyenne DDL fixée à 31h/semaine et 6,2h/jour.

¹⁷ Voir les fiches pratiques du réseau des Médiathèques sur le site du SCAC de l'Ambassade de France au Maroc : <http://www.ambafrance-ma.org/mediatheque/index.cfm>

¹⁸ Dans le cadre du catalogue collectif, la mise à jour des SIGB au format Z 39.50 permettra de connaître la disponibilité des documents dans l'ensemble du réseau des médiathèques. Cette fonctionnalité intéresse autant les médiathèques que les nouvelles médiathèques pilotes marocaines qui pourront se rapporter aux médiathèques des IF/AF comme à des bibliothèques de recours.

¹⁹ Le niveau de formation des au recrutement est encore peu élevé, la moyenne est de 1,4 années d'études post-baccalauréat sur l'ensemble du personnel. L'ensemble du personnel n'en bénéficie qu'inégalement.

²⁰ Les formations prévues en 2007 sont : « Signets et dossiers documentaires », « Méthode et technique d'acquisition », « Accueil du public », « Action culturelle en médiathèque ».

²¹ Les Bibliothèques de la région PACA et notamment la BDP des Bouches du Rhône, la COBIAC association de coopération régionale et internationale au service de la diffusion du livre, la BPI, l'Université Paris X sont les principaux partenaires de la formation des bibliothécaires des médiathèques.

²² Le Bureau du Livre en partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Information (ESI) a organisé les 1^{er} et 2 décembre 2005 un séminaire intitulé « La formation aux métiers des bibliothèques : un enjeu majeur pour la lecture publique au Maroc ». Pour le déroulement et les enjeux de ce séminaire, voir : GAILLARD Romain, *Les politiques de coopération en matière de formation aux métiers des bibliothèques : l'exemple du Maroc*, Lyon : ENSSIB, 2006, 96 p.

Les efforts poursuivis en matière d'accès, de communication et de partage des ressources, avec le bulletin d'information *Eclairages* et le catalogue collectif des périodiques *Info revues*, les sites Internet et intranet du réseau des Médiathèques²³ seront relayés en avril 2007, par un « **Portail documentaire des Médiathèques** » qui proposera, en plus d'un **catalogue collectif**, une diversité de services et de ressources documentaires en ligne à destination des usagers et des professionnels.

Les médiathèques proposent enfin des **animations** nombreuses quoique peu variées. En 2005, elles ont proposé 900 animations – dont 60% d'ateliers et visites de scolaires – auxquelles ont participé 25 000 personnes, soit une moyenne de 30 participants par événement. Les médiathèques sont également des acteurs privilégiés des différents grands événements du livre et de la lecture, parmi lesquels *Lire en fête* et le *Printemps des poètes* ou *La fête de la francophonie*. Toutefois, en dehors de ces « temps forts », elles jouent encore insuffisamment leur rôle de relais de la politique de promotion de la pensée française et d'incitation au débat d'idées menées par le réseau culturel français à l'étranger.

2.3.2. Elaborer une politique documentaire de réseau

L'élaboration d'une politique documentaire est **une recommandation** émise par le Conseil supérieur des bibliothèques depuis 1994, relayée en 2003 par le code de déontologie de l'ABF²⁴. Il appartient dorénavant à chaque bibliothèque de se rapporter à une politique documentaire pour conduire, dans le cadre de ses missions, **un développement raisonné de ses collections**.

La mise en place d'une politique documentaire est une pratique aujourd'hui acquise en France à tel point que B. Callenge en interroge la production comme un phénomène de mode²⁵. Pour les médiathèques françaises à l'étranger²⁶, la mise en

²³ Cf. <http://www.ambafrance-ma.org/mediatheque/index.cfm>.

²⁴ Consultable sur le site Poldoc : <http://enssib.fr/poldoc>

²⁵ CALLENGE Bertrand, « Quand peut-on établir qu'une bibliothèque dispose d'une politique documentaire ? », *BBF*, 2006, Paris, t.51, n°1

²⁶ Voir les chartes des collections d'Istanbul, Tokyo. Le réseau des médiathèques françaises au Maroc se sera appuyé sur le modèle de politique documentaire de la médiathèque de New Delhi, réalisée par Isabelle Nyffenegger en 2001.

oeuvre d'une politique documentaire est **une étape importante de leur modernisation**. En 1993, un premier état des lieux du réseau mondial a montré que les collections des médiathèques française à l'étranger s'étaient constituées sans véritable politique documentaire, que les fonds, fréquemment obsolètes, ne reflétaient pas la réalité éditoriale française et s'apparentaient à des bibliothèques d' « humanités » à forte tendance littéraire²⁷.

La communauté de missions, le souci d'une mise à niveau globale de l'offre documentaire et de services des 10 médiathèques et le rôle de la coordination auprès des médiathèques, fondent **la possibilité d'une politique documentaire commune**.

La politique documentaire est un outil de recentrement des médiathèques sur leurs missions. Il s'agit d'intervenir concrètement sur la nature des collections : actualiser, diversifier les collections et renforcer les ressources multimédia. L'objectif est de suivre un programme d'acquisitions et d'**avoir en 2010 « les collections de ses missions »**.

Compte tenu du niveau de formation des personnels des médiathèques, la nécessité de proposer des outils structurés est particulièrement forte. Le travail collaboratif de la mission de coordination et des responsables des médiathèques, mené au fil des réunions trimestrielles du réseau, a consisté à **mettre en place ces outils de référence**. Seules les pratiques d'acquisition n'ont pas fait l'objet de proposition « réseau ». L'organisation des acquisitions sera structurée par chaque médiathèque dans son établissement. Un séminaire sur les pratiques d'acquisition a lieu à cet effet au printemps 2007.

La dernière partie de ce chapitre est consacrée aux éléments de la politique documentaire des médiathèques françaises au Maroc.

²⁷ Les collections des médiathèques françaises au Maroc sont riches et variées mais l'évaluation 2005 a montré que le taux moyen de renouvellement des collections (10%) demeure encore en deçà des recommandations émises par le Bureau des médiathèques (20%). 50% des collections réseau en documentaires sont âgés de plus de 10 ans et le domaine littérature représente encore 30% des collections imprimées totales.

2.3.3. Investir le champ du partenariat et de la coopération

La création en 1999 d'une mission de coordination pour les médiathèques françaises au Maroc a favorisé le développement d'un **partenariat entre les 10 médiathèques du réseau**. Depuis dix ans, ce partenariat s'est développé autour du partage et la mutualisation des ressources²⁸. La réunion trimestrielle des médiathécaires et du Bureau du livre est un rendez-vous important du travail collaboratif des médiathèques. Les séminaires de formation sont également l'occasion pour les bibliothécaires d'échanger leurs expériences.

Depuis 2004, la coordination des médiathèques a entamé les démarches nécessaires pour la création d'un **catalogue collectif des médiathèques**. Le projet de catalogue collectif permet d'uniformiser les pratiques de catalogage à l'échelle du réseau, il favorise l'utilisation du prêt entre bibliothèques et joue son rôle dans la mission de coopération des médiathèques avec les bibliothèques marocaines. Il permettra, en rendant les collections visibles sur le Web, d'élargir les publics des médiathèques et de les positionner en bibliothèques de recours.

Le produit libre MOCCAM a été retenu pour servir de support à ce catalogue. En 2006, le projet de Portail documentaire des Médiathèques oriente le partenariat des Médiathèques vers un **réseau collaboratif virtuel**. Le catalogue collectif, des ressources documentaires en ligne ainsi que l'interface professionnelle (base d'évaluation, carte documentaire, charte des collections, plateforme d'échanges et de contacts) du Portail seront opérationnels en avril 2007.

Les médiathèques ont encore devant elles le chantier de **la coopération avec leurs partenaires locaux**. Les actions de coopération à destination des membres de la société civile sont encore peu développées et le nombre de ces actions se répartit inégalement sur l'ensemble du réseau. En 2005 seulement 3% de ces actions sont des interventions d'expertise en bibliothéconomie auprès des bibliothèques marocaines, pour une moyenne annuelle de 9 actions « hors les murs » par médiathèque. La **dernière phase du processus de modernisation des**

médiathèques consistera à organiser, structurer et fidéliser la collaboration avec les écoles (projet de fonds tournant dans les établissements), les associations, les nouvelles bibliothèques publiques marocaines (conseil et expertise, animation des fonds), les auteurs et éditeurs marocains, les associations, et à terme les autres centres documentaires et de recherche (Institut Goethe, Institut Cervantès...).

La possibilité pour les médiathèques de partager leur savoir faire **dépend en partie de la formation** de leurs propres personnels et la **politique documentaire** des médiathèques vise à mettre les collections au service de leurs actions de coopération

²⁸DUMONT-FILLON Agnès, « La coordination du réseau à l'échelle d'un pays : l'exemple marocain », *Mémothèque-Mémento pratique à l'usage du personnel des médiathèques - centres d'information*, Paris : MAE/adpf, 2002

3. Les éléments de la politique documentaire des médiathèques

« Un ensemble de décisions et de processus relatifs à l'accroissement, à la mise en ordre et à la conservation de collections, dans le cadre de missions particulières à la bibliothèque, et à la poursuite d'objectifs socioculturels et socio-éducatifs assignés à cette collection²⁹ »

Bertrand Callenge, Définition de la Politique documentaire

La politique documentaire des médiathèques repose sur un ensemble de grands principes qui figureront dans la charte des collections et sur un ensemble d'outils intégrés à la stratégie documentaire.

3.1. Les grands principes de la politique documentaire

3.1.1. La politique d'acquisition

La politique d'acquisition des médiathèques est régie par un principe d'**encyclopédisme spécifique** (1) et de respect de **critères éthiques et juridiques** (2). Elle vise enfin la constitution d'une **offre multimédia** (3).

1. Le principe d'encyclopédisme spécifique définit:

→ La *couverture thématique* de l'offre documentaire des médiathèques.

L'offre documentaire des médiathèques est construite sur l'idée force de Centre d'Information sur **la France contemporaine**. Les médiathèques doivent fournir les principaux ouvrages de référence dans les 34 thèmes établis par le ministère des Affaires étrangères³⁰ :

- L'information professionnelle, l'orientation
- L'enseignement, la formation
- Les généralités : les dictionnaires et les chronologies
- La langue française, le français langue étrangère et la francophonie

²⁹ Cours de politique documentaire et gestion des collections aux Elèves conservateurs DCB15, Enssib, 17 mai 2006

- Les médias, Internet
- Les sciences techniques
- L'édition
- L'art, la mode, le design, la bande dessinée, la photographie, la musique
- La philosophie, la religion et les biographies
- Le cinéma, le théâtre et la danse
- La société civile, la vie politique et l'administration
- L'histoire, la géographie et le tourisme

Dans le cadre de leur soutien à la politique de coopération du poste et au regard du dynamisme du secteur français de l'édition pour enfants, les médiathèques des Instituts et Alliances françaises au Maroc proposent également **un fond Jeunesse** à leurs publics.

➔ *La couverture géographique et linguistique* de l'offre documentaire.

Conformément à leurs missions, la **France** est le cadre thématique générale de l'offre documentaire des médiathèques. Ce cadre comprend les ouvrages traitant des relations de la France avec les autres pays et plus particulièrement ses partenaires européens. La politique d'acquisition concernant le fonds « **Francophonie** » étend cette couverture géographique tout continents confondus.

Les médiathèques proposent une offre documentaire rédigée en **français**. Dans le cadre de leur soutien à la politique de coopération du poste en faveur de la traduction, de l'édition marocaine et du développement de la lecture publique, les médiathèques proposent des ouvrages rédigés en langue **arabe**³¹.

2. Le respect des critères éthiques et juridiques consiste à :

➔ Ecarter de l'offre documentaire *les contenus illégaux* (apologie du racisme ou de l'antisémitisme, incitation au crime ou à des pratiques délictueuses, négationnisme, discriminations sexistes...). L'accès Internet dans les médiathèques est équipé d'un dispositif de filtrage automatisé visant à protéger les publics de ces contenus.

³⁰ *Les bibliothèques de France à l'étranger*, 4^{ème} dossier, Paris : MAE, DgCid, 1997

³¹ Pour la proportion d'ouvrages en langue arabe, se rapporter au plan de développement des collections.

➔ Respecter *les droits* de consultation et de diffusion attachés aux documents qu'elles mettent à la disposition des publics.

3. L'offre documentaire des médiathèques est une offre multimédia

Les collections des médiathèques forment un tout et les différents supports qui la constituent (imprimés, cédérom, vidéocassettes, DVD, CD, ressources électroniques en ligne) se complètent mutuellement.

3.1.2. La politique de conservation

Les médiathèques n'ont pas vocation à la conservation.

3.1.3. La politique d'accessibilité

La totalité des collections des médiathèques sont **en libre accès**.

Par le biais d'Internet et d'un Portail documentaire en ligne³², les médiathèques s'emploient à faire connaître et développer **un accès à distance** à leur offre de services et de ressources documentaires.

3.2. Des outils intégrés à la stratégie documentaire

Comme toute politique, **la politique documentaire** est en amont le fruit d'un travail concret de recollection de données, d'analyse de celles-ci, de construction enfin des outils de leur exploitation ; en aval, c'est une autre action concrète, d'intervention cette fois, sur l'objet de la politique. Entre les deux, la politique documentaire est un document formalisé qui peut attendre sa mise en œuvre.

Toutefois, la spécificité d'une politique documentaire est que les **différents outils et étapes préliminaires** qui président à son élaboration font parties intégrantes de la stratégie documentaire elle-même : la carte documentaire, la rédaction du plan de classement, du plan de désherbage, la charte des collections et

plus encore l'analyse des collections et le plan de développement des collections³³, outils de pilotage autant que d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs documentaires, sont autant de phases actives de la politique documentaire.

Dans l'éventail des étapes méthodologiques et des outils identifiés par B. Callenge dans ses ouvrages *Les Politiques d'Acquisition*³⁴ et *Conduire une Politique documentaire*³⁵, le réseau des médiathèques françaises au Maroc, sous l'impulsion de la coordination, a fait le choix de rénover et/ou élaborer les éléments suivants :

(La date de mise œuvre de ces dispositifs figure entre parenthèse.)

- ➔ Un plan de classification Dewey (septembre 2006)
- ➔ Un plan de désherbage (septembre 2006)
- ➔ Une carte documentaire (avril 2007)
- ➔ Une base d'évaluation automatisée (avril 2007)
- ➔ Un plan de développement des collections (janvier 2007)
- ➔ Une charte des collections (février 2007)

3.2.1. Le plan de classement – le plan de désherbage

Les médiathèques se sont réparties par grande classe Dewey le travail de sélection de cotes adaptées aux collections des médiathèques. Le plan de classement est un élément collaboratif du projet de catalogue collectif. Le travail de (re)cotation des collections du réseau va dans le sens d'une **harmonisation de l'accès aux collections des 10 médiathèques**. Il permet également de **mettre en valeur les fonds spécifiques des médiathèques** (francophonie, littérature marocaine...).

³² Mis en place à partir d'avril 2007

³³ La liste établie n'est pas liste des différents outils, étapes méthodologiques recommandées par B. Callenge dans ses ouvrages. Elle correspond aux éléments de politique documentaire que le réseau des médiathèques a choisi de formaliser.

³⁴ CALLENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition*, Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1994, 408 p.

³⁵ CALLENGE Bertrand, *Conduire une politique documentaire*, Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1999, 382 p.

Les médiathèques n'ont pas pratiqué de désherbage régulier de leurs collections. Le plan de désherbage répond à la nécessité des médiathèques **d'actualiser leurs collections** compte tenu de leur vieillissement et conformément à leurs missions « *de constituer et mettre à disposition une information de référence, actualisée en permanence sur la France*³⁶ ». Le **plan de désherbage** a défini des priorités de désherbage et propose la méthode symbolisée par l'acronyme **IOUPI** : « est candidat au désherbage tout document Incorrect, Ordinaire, Usagé, Périmé ou Inadéquat par rapport au fonds ».

3.2.2. La carte documentaire

Une première carte documentaire doit recenser les bibliothèques et centres de documentation, les libraires et les éditeurs de chaque ville d'implantation des Instituts français. Le document comportera les coordonnées complètes des établissements, les horaires d'ouverture, le domaine couvert, le fonds, les services proposés. Ce travail sera par la suite étendu aux régions et aux associations qui oeuvrent dans le domaine du livre dans le courant de l'année 2007. Les médiathèques ont pour vocation de « *nourrir et relayer [...] la politique d'échanges culturels et le débat d'idées menée par les établissements culturels et par le poste*³⁷ ». La carte documentaire est un outil essentiel pour les médiathèques à fin **d'organiser leurs actions de coopération** en destination de la société civile marocaine (petite enfance, scolaire, bibliothèques marocaines, associations..) développer de nouveaux partenariats et réseaux de diffusion de leur offre documentaire. C'est également un outil de la **politique documentaire** et de services qui leur permettra de pondérer leur fonds en fonction de cet environnement documentaire et orienter les demandes des lecteurs vers les établissements.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ TD XXXX, *Plan médiathèque 2007*, DgiCd, MAE

3.2.3. La base d'évaluation

Les médiathèques françaises au Maroc procèdent à des évaluations annuelles depuis 2003. La procédure d'évaluation 2004, reconduite en 2005, repose sur des indicateurs normatifs conformes à la norme ISO 11620 « **indicateurs de performance des bibliothèques** » a été le point de départ, d'une réflexion sur la réorientation de l'offre documentaire et de service des médiathèques. L'évaluation annuelle représente une lourde charge de travail pour les médiathèques. Celles-ci disposeront en avril 2007, d'une **base de saisie des données et d'évaluation automatisée des collections**. Intégré au portail documentaire, la base d'évaluation permet de conserver un historique des évaluations sur plusieurs années, de réaliser des rapports trimestriels et annuels et de suivre la réalisation des objectifs fixés dans le plan de développement. Le dispositif d'analyse des collections par support dans chaque domaine et sous domaine d'intervention du plan de développement des collections, permet d'établir des objectifs imprimés/multimédia dans chacun de ces domaines/sous domaine.

3.2.4. La charte des collections et le plan trisannuel de développement des collections

La Charte des Collections est en cours de rédaction, elle servira principalement d'**outil de communication et de valorisation** du travail des médiathèques auprès des directeurs d'Instituts, de l'Ambassade et du ministère.

Le **plan trisannuel de développement 2007-2010** fait l'objet d'une présentation détaillée dans la troisième partie de ce mémoire. Il traduit les missions des médiathèques françaises au Maroc en termes d'objectifs. Outil progressif et dynamique, le plan de développement est un « regard » prospectif sur les collections d'après les objectifs réseaux définis en 2007. Chaque médiathèque adapte ces objectifs documentaires à la spécificité de son fonds et les reconduit en fonction des résultats de l'évaluation annuelle.

Le processus de modernisation des médiathèques, sous l'impulsion d'Isabelle Nyffenegger du Bureau du Livre et de la coordination des médiathèques, s'est notablement accéléré entre 2003 et 2007. Deux années ont été nécessaires pour définir **une politique documentaire qui polarise l'ensemble des projets et activités des médiathèques**. Instrument de formation des personnels, d'harmonisation de la qualité des services, de recentrement des activités sur les missions des médiathèques, la politique documentaire est une étape déterminante dans le processus de professionnalisation des médiathèques françaises à l'étranger.

Les seconde et dernière parties de ce mémoire sont consacrées à l'analyse de l'environnement documentaire, des collections et des publics des médiathèques en tant que cette analyse a servi à l'élaboration des objectifs 2007-2010 de la politique documentaire.

Partie 2 - Les Médiathèques aujourd'hui

Le taux d'analphabétisme, un paysage audiovisuel privilégiant les langues locales et un enseignement en crise, fragilisent l'usage et la diffusion de la langue française au Maroc. Mais celle-ci demeure d'autre part, la langue des affaires administratives, économiques et culturelles ainsi que la langue d'enseignement des 30 000 étudiants marocains en France et élèves du réseau des lycées français au Maroc.

Dans ce contexte paradoxal, les Médiathèques des Instituts et Alliances franco-marocaines ont un rôle déterminant à jouer. Elles disposent en effet des attributions nécessaires pour favoriser d'un côté l'apprentissage et la découverte de la langue et de la lecture en français, et fournir de l'autre une information de référence sur l'actualité et la diversité de la culture française contemporaine

L'enquête des publics conduite en 2004 et l'évaluation des collections 2005 ont permis de dresser une carte d'identité des publics et des collections de nos médiathèques.

Elles démontrent que dans l'environnement documentaire actuel, les médiathèques continuent de remplir avant tout des missions de bibliothèque municipale et universitaire et d'autre part, des missions de Médiathèque Centre d'information sur la France. Leurs publics et leurs collections sont caractérisés par cette dualité de missions.

1. Environnement documentaire des médiathèques

« Il faut encourager les gens à lire, et ce par la mise en place de bibliothèques bien équipées. Peut-on concevoir que Fès, la ville spirituelle, ne contient même pas une vraie bibliothèque, je veux dire une bibliothèque municipale ? »

Employé du secteur privé, Fès³⁸

La description qui suit de l'environnement documentaire des médiathèques s'appuie en partie sur les travaux d'Abdelali El Yazami effectués en 1998 sur **la lecture au Maroc**. C'est encore à ce jour l'analyse la plus aboutie des pratiques et des centres d'intérêts des lecteurs marocains. L'enquête³⁹ a été réalisée auprès d'un échantillon de 1500 personnes⁴⁰ réparties sur cinq axes Tanger-Téouan, Agadir-Marrakech, Oujda-Tza, Rabat-Casa et Fès-Meknès. A. El Yazami précise que :

« A aucun moment nous n'avons voulu constituer un échantillon représentatif de la population marocaine dans sa totalité [...] nous n'avons ciblé une partie seulement de cette population : celle qui est capable de lire et de comprendre des questions rédigées en langue française et d'y répondre sans risque d'erreur⁴¹ »

La présentation du **développement de la lecture publique et universitaire au Maroc** fait appel à des sources d'information actuelles.

³⁸ EL YAZAMI Abdelali, *Enquête sur la lecture au Maroc*, Rabat : Association marocain des professionnels du livre, Bureau du Livre, Ambassade de France, 1998, p.56

³⁹*Ibid*, 69 p.

⁴⁰ Toute personne âgée d'au moins 15 ans, de sexe masculin ou féminin, ayant un niveau d'instruction supérieur ou égal à la 3^{ème} année d'enseignement.

⁴¹ EL YAZAMI Abdelali, *Enquête sur la lecture au Maroc*, Rabat : Association marocain des professionnels du livre, Bureau du Livre, Ambassade de France, 1998, p.18

1.1. La lecture en français au Maroc

« En toute franchise, je pense que pour être « lecteur » au Maroc, il faut, ou bien y être obligé, ou bien être vicieux. »

Enseignant du 2^o cycle, Rabat⁴²

La lecture au Maroc est communément décrite comme un phénomène en crise compte tenu du fort taux d'**analphabétisme** et d'une avancée irrépessible des **pratiques audiovisuelles**.

D'après les statistiques de l'Unicef⁴³, le pourcentage d'illettrés dans la population marocaine sur la période 2000-2004 est de 49% chez les adultes dont 68% chez les femmes. L'analphabétisme touche particulièrement la zone rurale du territoire (75% des habitants) et plus encore les femmes (82%).

Le Maroc serait le pays au plus fort nombre de paraboles par habitant. Le nombre de connexions Internet avoisine également les 0.36 pour 1000 habitants, voir 1 pour mille si on compte les cyber cafés. A titre comparatif, l'Algérie compte 0.1 connexion, pour 1000 habitants⁴⁴.

Dans ce contexte fragile, **la langue française et la lecture en français** gardent une place prépondérante en raison de leur rôle dans l'enseignement et d'un ensemble de facteurs d'ordre culturel, humain et économique. L'enquête montre que le lectorat francophone est important voir majoritaire sous certains aspects⁴⁵. Le français est ainsi la première langue pratiquée dans le travail ou les études (77%) avant l'arabe (64%), l'anglais (19%) et enfin l'espagnol (3%). Plus de quatre enquêtés sur cinq répondent qu'ils lisent en français et en arabe – avec un léger avantage pour le français, 84% pour 81% en arabe – et 50% d'entre eux disent préférer lire en français. Plus de la moitié des enquêtés fréquentent enfin une bibliothèque. Les médiathèques des instituts français sont les bibliothèques les plus fréquentées (18% des lecteurs pour 11% d'« autres bibliothèques » : bibliothèque des facultés, centre culturels des autres pays étrangers...)

⁴² *Ibid*, p55

⁴³ UNICEF, *Statistiques sur le Maroc* [Informations en ligne]. Disponible sur http://www.unicef.org/french/infobycountry/morocco_statistics.html

⁴⁴ *Ibid*.

⁴⁵ Rappelons toutefois que le questionnaire soumis aux enquêtés a été rédigé en français. Les lecteurs arabisants monolingues ne sont pas pris en compte.

1.2. Le circuit du livre

« La lecture est pour moi le vin qui enivre mon âme [...] si notre société souffre de tant de maux c'est parce que ce vin qui n'est autre que la culture et l'art de vivre ne se trouve pas sa cave. »

Lycéenne dans l'enseignement public, Casablanca⁴⁶

1.2.1. La crise du marché du livre

La crise de la lecture au Maroc et la crise du circuit du livre sont intimement liées. Plusieurs phénomènes sont à l'origine de cette double crise :

Le constat de **cherté du livre** au regard du **faible pouvoir d'achat** des marocains est partagé par l'ensemble des lecteurs et des professionnels des métiers du livre. Des associations de professionnelles du livre⁴⁷, quelques « libraires obstinés⁴⁸ » et le Bureau du Livre de l'ambassade de France entreprennent depuis deux décennies des **actions en faveur de la promotion et de la diffusion du livre**. Mais l'insuffisance et/ou l'archaïsme caractérisent encore globalement les circuits commerciaux de fabrication, de diffusion et de distribution du livre qui « se vendrait peu et mal ». **L'édition** est par conséquent un secteur économique à risque et affiche une préférence pour « les livres qui marchent ». La production éditoriale est également faible. En 1998 le tirage moyen d'un livre publié au Maroc (exception faite du livre scolaire) varie entre mille et trois milles exemplaires. Depuis l'année 2000, le service du dépôt légal de la Bibliothèque Nationale du Royaume Marocain (BNRM) reçoit en moyenne 1000 titres par an⁴⁹.

⁴⁶EL YAZAMI Abdelali, *Enquête sur la lecture au Maroc*, Rabat : Association marocain des professionnels du livre, Bureau du Livre, Ambassade de France, 1998, p58

⁴⁷ Parmi lesquelles L'Association marocaine des éditeurs (AME) et l'Association marocaine des professionnels du livre (AMPL)

EL YAZAMI Abdelali, *Enquête sur la lecture au Maroc*, Rabat : Association marocain des professionnels du livre, Bureau du Livre, Ambassade de France, 1998⁴⁸, p9

⁴⁹ AAZIZ Fatima, *Thèse en cours sur les collections de la BNRM (ESI)*, sous la direction de Noza Ibn Lkhatat

1.2.2. Le retard des dispositifs publics

Il existe au Maroc **une tradition** ancestrale de grandes bibliothèques patrimoniales parmi lesquelles : la Bibliothèque Quarayouine de Fès, l'ancienne Bibliothèque Générale et Archives ou la Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoud pour les Etudes islamiques et les sciences humaines⁵⁰.

Mais le domaine de la lecture publique a pris **un retard**, qu'il entreprend toutefois de rattraper activement depuis 2003.

En raison des faibles moyens mis à leur disposition jusqu'à ce jour⁵¹, le réseau des bibliothèques publiques relevant du ministère de la culture compte **154 bibliothèques de lecture publique et 8 grandes bibliothèques**⁵². Le besoin estimé serait de 4000 structures.

Longtemps considéré comme une administration secondaire dans les municipalités marocaines, et faute de recrutement, le secteur des bibliothèques est devenu **une orientation professionnelle négligée**. Les étudiants de l'Ecole des Sciences et de l'Information (ESI) qui forme traditionnellement aux métiers de la documentation, des archives et des bibliothèques se sont orientés dans le secteur privé (documentation et archivistique) et les services de documentation des grandes administrations marocaines.

Un besoin urgent de formation aux métiers des bibliothèques s'est par conséquent déclaré au fur et à mesure du développement des nouveaux réseaux de lecture publique et universitaire. C'est à ce niveau d'intervention que les médiathèques ont pour mission de participer activement au développement de leur environnement documentaire.

⁵⁰ LAROUÏ BENJELLOUN Latifa, *Les bibliothèques au Maroc*, Paris : Maisonneuve-et-Laros, 1990, 413p.

⁵¹ En 1998, le budget du ministère de la culture représente 0,35% du budget global de l'Etat.

⁵² Voir le site du Ministère de la culture marocain, http://www.minculture.gov.ma/fr/bibliotheque_bibliobus.htm

1.3. Le développement de la lecture publique et universitaire

« [...] en attendant de pouvoir le faire par caravane-bibliothèque en milieu rural »

Employé du secteur privé, Marrakech⁵³

Le gouvernement marocain a défini la réforme de l'éducation et la lutte contre l'illettrisme comme les **deux grandes priorités** de la décennie 2000. Si cette politique ne prend pas encore la forme d'une « incitation » à la lecture, le développement de la lecture publique et universitaire est relayé par une plus large médiatisation des politiques de développement social. Les bibliothèques sont désormais perçues comme des **instruments de cette volonté politique**. La construction de 500 nouvelles bibliothèques a été programmée. Faute de moyens budgétaires et techniques à la hauteur du projet, la « bataille de la lecture⁵⁴ » qu'A. El Yazami souhaitait voir l'Etat lancer en 1998, a reçu l'aide des pays développés.

La **France** est un partenaire actif des différents projets de construction de bibliothèques, parmi lesquels la BNRM et le nouveau réseau de bibliothèques de proximité.

1.3.1. La Bibliothèque Nationale du Royaume Marocain (BNRM)

La BNRM succède à l'ancienne Bibliothèque générale et Archive (BGA) depuis le dahir du 11 novembre **2003**. Ancien service du ministère de la culture, elle devient une administration à part entière avec son directeur, son conseil administratif, son comité scientifique. La BNRM a désormais pour vocation d'être **une grande bibliothèque nationale de recherche et une grande bibliothèque publique**. Le nouveau bâtiment en construction depuis juillet 2003 à Rabat doit être inauguré

⁵³ EL YAZAMI Abdelali, *Enquête sur la lecture au Maroc*, Rabat : Association marocain des professionnels du livre, Bureau du Livre, Ambassade de France, 1998, p 59

⁵⁴ Ibid, p8

dans le courant du mois de juin 2007. La salle de lecture principale et une partie des collections seront disposées en libre accès⁵⁵.

Un **accord formel de coopération** a été signé le 3 décembre 2004. La BNRM bénéficie aujourd'hui de l'aide conjointe de Bibliothèque Nationale de France (**BnF**) et de la Direction du Livre et de la Lecture (DLL). Le Bureau du Livre du SCAC joue un rôle déterminant de conseil et d'intermédiaire entre la BNRM et ses partenaires français.

Les principaux axes de cette convention portent sur la politique documentaire, la rétro conversion, le choix d'un SIGB adapté aux besoins de la BNRM, la formation du personnel, le suivi technique du chantier de construction, la mise en place d'un programme commun d'activités culturelles et scientifiques.

1.3.2. Le nouveau réseau de bibliothèques de proximité

« On doit s'intéresser aux villages où il y a un manque de bibliothèques »

Etudiant, Casablanca⁵⁶

La construction du nouveau réseau de bibliothèques de proximité s'inscrit dans le cadre du **FSP « Appui à la lecture publique »** qui a été signé en 2001 et se poursuivra jusqu'en 2007. Ce projet met à la portée du public des pôles pilotes d'accès à l'information et à la documentation, incluant les nouvelles technologies et axés sur le multilinguisme.

Ces pôles situés en zones rurales et péri- urbaines sont répartis sur tout le territoire marocain. Chaque pôle est constitué d'une médiathèque pilote (Beni Mellal, El Jadida, Fès, Khouribga, Ouarzazate, Larache, Meknès, Salé, Al Jadida, Tiznit et Taza) et de dix points lecture satellites, soit **110 équipements**. Un effort

⁵⁵ La BNRM compte 2500 inscrits. Les collections se sont constituées autour du fonds de l'ancienne BGA, de la bibliothèque de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines et par les rassemblements et donations successives de bibliothèques privées (administrateurs du protectorat, orientalistes, dignitaires et lettrés marocains). Les collections de livres imprimés ont été estimées à 300 000 ouvrages en 2001, 800 titres de revues. Le Service des manuscrits conserve 11 319 volumes. Des fonds spécialisés de monnaies, médailles, affiches, cartes, estames, tableaux, objets divers sont également conservés. Faute de crédits d'acquisition suffisant, la BNRM ne pratique pas d'achats onéreux de documents multimédia, 200 cédérom sont entrés exclusivement par le dépôt légal dans les collections.

⁵⁶ EL YAZAMI Abdelali, *Enquête sur la lecture au Maroc*, Rabat : Association marocaine des professionnels du livre, Bureau du Livre, Ambassade de France, 1998, p 55

particulier est apporté à l'aménagement de l'espace et l'accueil du public, l'accès aux technologies de l'information, la mise en réseau des bibliothèques et le partenariat avec les associations locales.

Ce projet poursuit trois objectifs :

- ➔ Contribuer au **développement économique et social** du Maroc via le développement culturel
- ➔ Soutenir la francophonie et la **diversité culturelle et linguistique** au Maroc
- ➔ Renforcer la **professionnalisation** des bibliothécaires

A ce jour, les 5 médiathèques de Larache, Tiznit, Ouarzazate et Beni Mellal ont été inaugurées.

Le suivi technique, administratif et financier du FSP est assuré au sein du Bureau du Livre par Isabelle Nyffenegger et Alice Gradel, conservateur détaché pour une mission d'assistance technique au FSP.

1.3.3. Autres structures en développement

Le **nouveau réseau de lecture publique et universitaire** repose également sur d'autres structures parmi lesquelles : un dispositif de bibliobus, des bibliothèques municipales, le projet de construction de la grande bibliothèque universitaire de Casablanca. Le **mécénat** est une source principale de financement de ces nouvelles infrastructures.

Le Ministère de la Culture dispose aujourd'hui de cinq **bibliobus** dont un offert par la Fondation Omar Ben Jelloun et les quatre autres acquis dans le cadre d'un marché public, le but de ces acquisitions étant de renforcer le secteur de la lecture publique et rapprocher le livre du lecteur dans les régions défavorisées et le monde rural. Les cinq bibliobus ont été affectés à cinq régions, et ce dans le cadre de la politique de décentralisation du Ministère. Chaque bibliobus contient 2000 ouvrages destinés essentiellement aux enfants et aux jeunes⁵⁷.

Le bâtiment de la bibliothèque de Roches Noires de Casablanca constitue un exemple des **nouvelles bibliothèques construites par le ministère de la**

⁵⁷ Voir le site du Ministère de la culture marocain : <http://www.minculture.gov.ma/fr/bibliobus.html>

culture et les régions. Inaugurée en octobre 2006, la bibliothèque accueille un public d'étudiants, de chercheurs et de jeunes enfants. Sur une superficie de 1200 m². La bibliothèque est équipée de deux salles de lecture de 420 places, ainsi que d'un espace enfants baptisé « Jardin de lecture » équipé d'un espace audiovisuel. Elle est dotée d'environ 7.000 ouvrages et d'un fonds appréciable de documents et d'œuvres de disciplines diverses⁵⁸

La région de **Casablanca** a également lancé en 2003 le grand projet de construction d'une bibliothèque régionale universitaire sur le campus universitaire de l'Université Hassan II-Aïn Chock. Cofinancée par la Fondation Sekkat et le conseil de la Région du grand Casablanca, la bibliothèque est conçue comme un lieu de convergence de toutes les disciplines enseignées dans les sept facultés de l'université Hassan II. Les travaux ont commencé à la fin de l'année 2005, l'inauguration de la bibliothèque s'effectuera dans le courant de l'année 2007.

Fort de cet environnement documentaire en mutation, le moment est venu pour **les médiathèques** d'amorcer leur propre transition vers les missions qui leur sont confiées. Pour définir les objectifs d'un redéploiement de leur offre documentaire et de services, **l'analyse des publics et des collections** des médiathèques a constitué un préliminaire nécessaire à l'élaboration de la politique documentaire.

⁵⁸ http://www.casablanca.ma/Details_agenda.aspx?folder=17&theme=74&id=626

2. Les publics des médiathèques

L'enquête des publics conduite en 2004 a été effectuée dans chacune des 10 médiathèques du réseau des Instituts et Alliances franco marocaines. Un premier questionnaire d'enquête a été soumis à un échantillon de 50 usagers représentatifs du public des médiathèques. Un second questionnaire, enrichi et affiné, a fait l'objet d'un tirage en 3000 exemplaires soumis aux usagers inscrits et non inscrits du réseau des médiathèques.

Les résultats de cette enquête ont été confrontés à l'analyse 2005 des collections afin d'élaborer la politique documentaire du réseau des médiathèques françaises au Maroc.

L'enquête des publics a été effectuée auprès des **usagers inscrits et non inscrits** dans les médiathèques. Elle ne prend pas par conséquent en compte les publics de la coopération : publics de la société civile, étudiants, scolaires, professionnels des bibliothèques et de la chaîne du livre que les médiathèques atteignent et soutiennent par leurs actions hors les murs. Mais elle montre la **sur représentation d'élèves et d'étudiants** au sein des publics des médiathèques, l'**usage utilitaire** que cette majorité des publics a des collections, le **déséquilibre** enfin, **des pratiques documentaires**, entre les collections imprimées et les collections multimédia.

2.1. Un public jeune et étudiant

Avec 69,8% d'usagers âgés de moins de 25 ans et **80% d'élèves, d'étudiants et de chercheurs**, le public actuel des médiathèques est celui des bibliothèques municipales et universitaires. Les étudiants et les élèves se rendent à la médiathèque pour préparer leurs examens, concours, devoirs, pour effectuer une recherche et en dernier lieu, pour le plaisir de la lecture et l'amélioration de leur niveau de français.

La **part des actifs**, public cible des médiathèques - centres d'information sur la France, ne représente, toutes catégories socioprofessionnelles confondues, que 12 % des personnes interrogées.

Le public des **apprenants du français**, autre public privilégié des médiathèques, est également sous représenté : si 94% du public interrogé est inscrit dans les médiathèques seulement 9,2% de ces usagers inscrits suivent les cours de langue des Instituts.

2.2. Un usage utilitaire des collections

L'**usage utilitaire** des collections imprimées des médiathèques est attesté. Les types de documents préférés par l'échantillon d'usagers interrogés sont, par ordre d'importance : les livres scientifiques et techniques, les livres d'actualité, les livres spécialisés en sciences humaines et sociales, les ouvrages de références.

En revanche, les livres d'apprentissage de la langue française ainsi que la littérature francophone classique et contemporaine sont peu demandés par les usagers.

La **durée de fréquentation** des médiathèques participe au constat d'un usage utilitaire des Médiathèques, celle-ci ne dépasse pas en effet 3 ans pour 66,2% des usagers, soit le temps équivalent à la durée des études

2.3. Une offre multimédia insatisfaisante

La majorité des usagers préfère **les collections de livres** et près de 61,8% des utilisateurs sont satisfaits des nouvelles acquisitions introduites dans les collections. En revanche le nombre d'exemplaires disponibles est estimé insuffisant ou ne répondant pas aux attentes.

En revanche 62,5% des usagers trouvent **la collection audiovisuelle et multimédia** pauvre, et 59% ne sont pas satisfaits des nouvelles acquisitions (films

étrangers, documentaires, encyclopédies numériques) introduites dans les collections.

Les ressources d'information les plus sollicités par les usagers des médiathèques sont les livres et ouvrages de référence (49%), les périodiques et journaux (26,4%), et l'accès aux postes Internet (13,1%).

Les ressources informationnelles les moins utilisées sur place sont les CD Rom (3,1%), les vidéos et DVD (5,3%) et les CD (2,8%).

Parmi les **activités exercées au sein des médiathèques**, le prêt puis la consultation et la lecture sur place sont les deux activités principales des usagers interrogés. L'étude a en revanche permis de constater la marginalisation d'activités telles que l'écoute de disques et la visualisation de cassettes vidéo.

3. Les collections des médiathèques

La procédure d'évaluation de l'activité des médiathèques a été mise en place début 2004 et repose sur des indicateurs normatifs conformes à la norme ISO 11620 « indicateurs de performance des bibliothèques ».

L'**analyse des collections 2005** confirme l'enquête des publics et conduit à des constats similaires. L'offre documentaire des médiathèques correspond moins à leurs missions de médiathèque centre d'information sur la France, qu'à celles de **bibliothèque municipale et universitaire**. D'autre part un **déséquilibre des collections**, tant à l'échelle du réseau qu'au sein des établissements, ainsi qu'un **vieillessement général des collections**, ont été observés.

3.1. Une offre documentaire scolaire et universitaire

L'analyse 2005 montre une **orientation encyclopédique des collections à forte tendance universitaire**. Cette orientation entraîne un déséquilibre des collections au détriment de domaines et de sous domaines plus proches des missions des médiathèques –centre d'information sur la France contemporaine.

Seulement 23, 5% des **titres recommandés** dans les ouvrages *3000 de l'an 2000 et 100 titres pour un débat d'idées* sont présents dans les collections.

Le fonds **francophonie** ne représente ainsi qu'1% du domaine Langues et Littérature qui regroupe 32% des collections imprimés, soit 84 000 documents. Le domaine **Référence** ne représente que 2% de l'ensemble des collections.

En revanche, **l'offre et la demande d'ouvrages scolaires et universitaires** sont fortes et principalement présentes dans des domaines tels que les Sciences Sociales (32 000 documents, 58 000 prêts) et les Sciences pures et appliquées (22 000 documents, 70 000 prêts). Les Sciences sociales représentent 25% de l'offre d'ouvrages en documentaires et les Sciences pures et appliquées réunies, 16%.

Enfin, parmi les **10 ouvrages les plus consultés** dans les médiathèques, les 3 premiers ouvrages cités par chacune des Médiathèques sont des documents universitaires ou para scolaires relevant de domaines tels que la gestion, la finance, le droit ou les mathématiques (manuels, livres d'exercices, études de cas etc.)

3.2. Des collections déséquilibrées

3.2.1. Les collections imprimés

De forts déséquilibres marquent les collections imprimés. Dans le secteur adulte, les ouvrages de **littérature française** - roman, poésie, théâtre représentent plus d'un quart (50 000 documents) de la totalité des collections adultes (180 000 documents), suivi des **Sciences sociales** (32 000 documents) puis des **Sciences pures et appliquées** (22 000 documents).

L'offre n'est pas équivalente à la demande, dans aucune des disciplines, exceptés en Sciences Sociales et en Religions.

L'offre est **inférieure** à la demande en **Jeunesse** (31% des collections pour 40% des prêts), en Bandes Dessinées Adultes (14% de la Fiction pour 27% des prêts), en **Généralités**, en Philosophie, en **Langues** (8% des Documentaires pour 12% des prêts), en Sciences pures et appliquées où la demande étudiante renforce le déséquilibre (8% et 9% des documentaires pour 12% et 18% des prêts)

L'offre est **supérieure** à la demande en littérature française – **roman, poésie, théâtre** et documentaires – (86% de la Fiction pour 70% des prêts), en **Arts** (10% des ouvrages documentaires pour 5% des prêts) , en Histoire (9% contre 4%) et en Géographie (3% contre 1%).

3.2.2. Les collections multimédia

La **part des collections multimédias** sur l'ensemble des collections est de 10% seulement contre 90% d'imprimés.

L'offre multimédia des Médiathèques est encore « pauvre » (cf. Enquête des publics) et les médiathèques commencent à en diversifier les supports et à intégrer cette offre multimédia dans tous les domaines de la connaissance.

En 2005, l'offre multimédia est encore principalement constituée de **fiction**s (60% des Vidéos/DVD) , de CD (9300 documents sonores) et de CD Rom (2262). On compte 3 bases de données en ligne en Droit et en Presse à la Médiathèque de Rabat.

La demande est forte néanmoins puisque le taux moyen de rotation des collections multimédia est de 5% pour les CD et de 6% pour les DVD.

3.3. Un vieillissement général des collections

Le **taux moyen de renouvellement** des collections des Médiathèques est de 10. Il demeure en deçà des recommandations émises par le Bureau des médiathèques (20).

67% des ouvrages de fiction et 51% des documentaires sont constitués d'ouvrages **âgés de moins de 10 ans**. La part d'ouvrages édités après 1995 est toutefois insuffisante dans des domaines comme les Généralités (48%), les Sciences sociales (56 %), les Sciences pures et appliquées (53% et 60%) et dans le secteur Jeunesse (58 %) où l'usure matérielle et le niveau d'actualité des collections sont des critères importants de conservation des documents.

L'âge des collections multimédia correspond à l'équipement récent des Médiathèques en matière de supports audio visuels et sonores. 55% des CD de musique (7591 documents) sont néanmoins déjà âgés de moins de 10 ans.

La politique documentaire recommande enfin de privilégier l'acquisition de DVD plutôt que de **Vidéos**. Le fonds vidéos (57% âgés de moins 10 ans) n'est donc pas à renouveler.

La réflexion sur la politique documentaire a été entamée en 2004. L'analyse de l'environnement général des médiathèques, de l'enquête des publics et de l'analyse des collections, a abouti en 2006. Le décalage observé entre les activités des médiathèques et les missions qui sont les leurs, a guidé l'élaboration des objectifs prioritaires de la politique documentaire 2007-2010.

Partie 3 : Objectifs 2010 des Médiathèques des Instituts et Alliances franco-marocaines

« Approcher le livre du citoyen – Les clivages entre nations ne sont plus entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas mais entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas »

Inspecteur de l'enseignement, Mekhnès⁵⁹

1. Politique documentaire des Médiathèques du réseau culturel français au Maroc

1.1. Rappel des missions des Médiathèques françaises au Maroc

Les médiathèques centre d'information sur la France ont pour mission, sous l'impulsion de l'Ambassade et dans le cadre des établissements culturels où elles sont implantées :

1. **de rendre la France plus proche** : en proposant dans un espace attractif et ouvert à tous, une offre documentaire renouvelée en permanence, professionnellement gérée et faisant appel aux technologies les plus modernes de l'information. Les médiathèques constituent un lien permanent et dynamique avec l'actualité culturelle de la France ; elles s'emploient à rendre compte de la vitalité de la culture française en mettant en à disposition une sélection éditoriale de qualité sur tous supports
2. **de contribuer à l'élargissement des publics de la langue et de la culture française** : réservoirs de matériel documentaire multimédia spécialisée sur la France, les médiathèques valorisent leurs collections par des actions d'animation et la recherche incessantes de nouveaux publics, en liaison avec les autres services de l'établissement. En pays non francophones, elles constituent systématiquement une offre documentaire en langue locale (ou le cas échéant en

langue tierce) mettant l'accent sur l'actualité et constituée à la fois de documents de référence sur la France et d'œuvres françaises indispensables, documentaires et de fiction, traduites du français.

3. **de favoriser les échanges et la connaissance mutuelle** : lieux de référence sur la France au sein de leur environnement documentaire, elles nourrissent et relayent, par la pertinence de leur politique de collections et par les services qu'elles proposent de manière visible, la politique d'échanges culturels et le débat d'idées menée par les établissements culturels et par les postes ; elles sont un relais privilégié de la politique de l'écrit impulsée par le Département⁶⁰.

Compte tenu des résultats de l'évaluation des médiathèques, la politique documentaire a plus particulièrement observé deux aspects de la vocation du réseau des médiathèques.

Conformément à leurs missions, les Médiathèques des Instituts et Alliances française ont pour vocation « *de constituer et mettre à disposition une information de référence, actualisée en permanence sur la France, [...] d'accompagner la politique d'échanges culturels et de débats d'idées menée par les établissements*⁶¹ »

Mais elles doivent également « *participer activement à la coopération professionnelle : la collaboration entre les médiathèques et les établissements documentaires locaux doit permettre la transmission des savoirs et des compétences françaises en matière bibliothéconomique*⁶² »

⁵⁹ EL YAZAMI Abdelali, Enquête sur la lecture au Maroc, Rabat : Association marocain des professionnels du livre, Bureau du Livre, Ambassade de France, 1998, p.56

⁶⁰ TD 39205, juin 2006, *Le Plan Médiathèques 2007 : appel à projets (programme rayonnement et solidarité)*, DgCid, MAE

⁶¹ *Ibid.*

⁶² DONNARD Jean-Jacques, *Mémothèque : Les médiathèques françaises à l'étranger*, Dossier n°14, mars 2000, Paris : Bureau des médiathèques, DgCiD, MAE

1.2. Principes et objectifs prioritaires de la politique documentaire

Compte tenu de leurs missions et dans le contexte de pleine mutation de leur environnement documentaire, les médiathèques doivent à l'horizon 2010 :

- **Recentrer leurs collections sur leurs missions de Médiathèques Centres de ressources sur la France**
- **Mettre les collections au service des actions de coopération à fin de relayer les efforts du gouvernement marocain pour le développement d'un réseau de lecture publique performant.**

La politique documentaire en termes de **publics et de collections cibles** consiste en cinq axes prioritaires :

1. **Diversifier les usages d'un public** aujourd'hui à 80% étudiant et favoriser la fréquentation de nouveaux publics.

Objectif = 15% d'actifs et plus de 80% des apprenants des cours de la langue parmi les usagers.

2. **Actualiser des collections** dont près de 50% ont aujourd'hui plus de 10 ans

Objectif = 70% des collections âgés de moins de 10 ans

3. **Diversifier les collections** par l'introduction de **ressources multimédia** et de supports spécifiques pour chacun de nos publics cibles

Objectif = 15% de multimédia, 85% d'imprimés

4. **Développer les collections** en acquérant les ouvrages conseillés par les bibliographies.

Objectif = 50% des ouvrages recommandés à terme de 1 an, 80% à terme de 3 ans.

5. Développer significativement, en relais de la politique du poste, **les collections destinées aux actions de coopération** en faveur du livre et de la lecture au Maroc.

Pour ce faire, le réseau des médiathèques françaises dispose d'un plan de développement de ses services et de ses collections, à terme de trois ans. **Le plan de développement 2007-2010** prévoit un **rééquilibrage des collections** et des services pour mieux répondre aux missions qui sont confiées à nos médiathèques par le Département mais également pour les **insérer plus activement dans la politique de coopération** menée par le Poste. Il doit également permettre de trouver des solutions à la très réelle question de la **saturation à la fois des espaces, des collections et des équipes**.

2. Publics et collections cibles des Médiathèques

2.1. Les apprenants du français – Fonds FLE et « français facile »

« [...] malheureusement le niveau d'étude de la langue française a beaucoup baissé ces derniers temps, chose qui a influencé la lecture des livres et des documents en français »

Employé du secteur privé, Rabat⁶³

Les médiathèques doivent « *contribuer à l'élargissement des publics de la langue et de la culture française* ». Le public des apprenants du français, qu'ils suivent les cours de langue des Instituts ou ceux délivrés par les écoles, universités, structures professionnelles marocaines, est un public prioritaire. Les médiathèques doivent favoriser leur fréquentation et faire évoluer leur usage utilitaire des collections vers un usage de loisirs et une plus large découverte de la culture française.

➔ La politique documentaire recommande que plus de **80% des apprenants des cours de langue** soient des adhérents actifs des médiathèques.

Les médiathèques doivent développer des **collections** (et des services) **destinées spécifiquement aux apprenants**. (Fonds FLE, ouvrages en français facile, signets du web pour l'actualité en français facile, bases de données d'auto formation...)

⁶³ EL YAZAMI Abdelali, Enquête sur la lecture au Maroc, Rabat : Association marocain des professionnels du livre, Bureau du Livre, Ambassade de France, 1998, p.56

2.2. Les enfants et les adolescents – Les collections Jeunesse

« Il faut inciter les gens à lire, surtout les petits enfants, en les motivant par tous les moyens possibles. C'est comme ça qu'on va assurer notre avenir »

Etudiante, Oujda⁶⁴

26% du public des Médiathèques Françaises du Maroc a moins de 17 ans et les collections jeunesse ont réalisé plus de 40% de la totalité des prêts en 2005. Au regard d'une population majoritairement composée de moins de 25 ans (70% de la population marocaine est âgée de – de 25 ans), le public jeunesse est un public naturel des Médiathèques mais il représente également les usagers futurs de l'ensemble de leurs services ainsi que les futurs partenaires de plus vastes échanges entre la France et le Maroc.

→ La politique documentaire recommande de développer les **collections multimédia** jeunesse à hauteur de 10% du fonds jeunesse et de renforcer les acquisitions d'imprimés à hauteur de **35 % des collections imprimés**.

L'objectif est d'acquérir 50% des documents recommandés dans les bibliographies de référence⁶⁵ à terme de 1 an et 80% à l'horizon 2010.

⁶⁴ *Ibid*, p 58

⁶⁵ *100 titres pour la jeunesse*, sous la dir. de Nathalie Beaulieu, hors-série juin 2006, coll. *Vient de paraître*. Disponible sous format PDF sur le site de l'ABF, *Le Bulletin de la Joie par les livres, Revue des livres pour enfants etc.*

2.3. Les actifs – Une documentation professionnelle de référence sur la France

Le public des actifs est le public privilégié des médiathèques – centres de d’information sur la France contemporaine. Les actifs doivent trouver dans nos Médiathèques l’ « actualité française » de leur domaine professionnel et pouvoir prolonger leur visite par une visite de loisirs.

→ La politique documentaire recommande que **15% des usagers doivent être des actifs**. Les médiathèques doivent développer les **collections et les services en direction des actifs** (revues et annuaires professionnels ; communication sur l’actualité de ces domaines : les salons professionnels, les manifestations, les grands projets ; signets du web...) et les orienter vers un **usage de loisirs**.

2.4. Les étudiants et les chercheurs – Des collections à valeurs ajoutées

71% des adhérents sont aujourd’hui des élèves et des étudiants, 91% si on y ajoute les cadres et professions intellectuelles supérieures. Un public qui fréquente les médiathèques à des fins utilitaires et dont la demande explique en partie le déséquilibre actuel des collections.

Compte tenu des changements intervenus dans le paysage documentaire des médiathèques, la politique recommande de réorienter les crédits documentaires vers des acquisitions susceptibles de **fidéliser ces publics en diversifiant leurs usages**.

→ La politique documentaire recommande de mettre à la disposition des publics étudiants et de chercheurs **des collections à réelle valeur ajoutée** et permettant des **usages à distance e/ou différés** (bouquets de ressources bibliographiques et documentaires en ligne en droit, médecine, sciences pures et sciences appliquées, signets web, dossiers documentaires du portail des Médiathèques...)

2.5. Les partenaires de la coopération – Les actions hors les murs

En 2005, l'accueil de stagiaires et la formation des partenaires du réseau de lecture publique marocain ont représenté 23% et 39% des actions de coopération des médiathèques ; les actions « hors les murs » 35%, l'expertise en bibliothéconomie 3%. Pour intensifier et diversifier le nombre d'actions de coopération (9 actions par médiathèque en 2005), les médiathèques doivent « **penser** » **leurs collections non pour un espace mais pour une communauté d'usagers**, dans et « hors et les murs ».

→ Dans le cadre de la politique documentaire, les médiathèques doivent s'insérer dans le dispositif de soutien à l'édition en participant à **la promotion des auteurs marocains** (mis à disposition en « littérature étrangère » des ouvrages parus).

Elles doivent constituer des **fonds spécifiques** destinées aux **acteurs de la chaîne du livre** (fonds professionnel pour les bibliothécaires, librairies, éditeurs...) et aux **actions de coopération** en faveur du développement d'un réseau de lecture publique performant et développer **les action hors les murs** (mis à la disposition de collections dans les structures associatives et publiques, formation, animation des fonds).

3. Le plan de développement des collections (PDC)

La coordination des médiathèques a élaboré **un plan de développement des collections « réseau »**. Les objectifs 2010, exprimés en % de répartition des collections, ont été reportés sur un modèle automatisé de **PDC** que les médiathèques ont à renseigner avec leurs propres données d'évaluation. Le développement des collections doit s'opérer au cours des trois prochaines années conformément à ces objectifs.

Les paragraphes qui suivent portent sur la **méthodologie** d'élaboration du PDC, sur son **fonctionnement général** et enfin sur les **domaines de développement** prioritaires de la politique documentaire. Pour les autres domaines et sous domaine se rapporter aux tableaux du PDC en Annexe.

3.1. Méthodologie

Une fois que l'ensemble des données d'évaluation des 10 médiathèques a été fondue en une « collection réseau », l'élaboration du PDC a requis un ensemble d'outils ou **paramètres documentaires** qui ont présidé au calcul des objectifs documentaires et d'acquisition. La définition de ces paramètres documentaires s'est effectuée au cours de **trois étapes méthodologiques** : l'identification des différents domaines et sous domaines de développement des collections; l'articulation des supports multimédia à des contenus documentaires à fin de proposer des objectifs d'acquisition pour les collections multimédia ; la détermination de l'âge maximum, du niveau de lecture, et du coût du document en fonction des domaines/sous domaine.

3.1.1. Le regroupement par domaines et sous domaines

Il était possible de reporter **la grille d'évaluation des collections** 2005 sur le PDC. Toutefois cette grille de thèmes n'offrait pas de visibilité sur le contenu documentaire des collections multimédia qui étaient évaluées par support (DVD, vidéo, Cédérom etc.) Elle n'offrait pas non plus de visibilité sur la « Francophonie » ou la « vie pratique », thèmes que l'offre documentaire des médiathèques ont à couvrir conformément à leurs missions.

La décision fut prise d'**élaborer de nouveaux domaines et sous domaines** (thème) pour le PDC et de modifier en conséquence la base d'évaluation 2007 du portail documentaire.

Les sous domaines sont des unités cohérentes d'acquisition et de gestion identifiées d'après une cohérence de contenu. Les domaines sont des échelons fonctionnels de regroupement des « thèmes » ou sous domaines apparentés. Il est recommandé de construire ces regroupements dans **un principe d'économie** : tous les sujets ne peuvent pas recevoir des objectifs et des budgets d'acquisition propres. Pour constituer un sous domaine, un sujet ne peut pas par exemple faire l'objet de 5 acquisitions par an seulement. (Le « cirque » ne peut pas être un des échelons inférieurs du domaine « Art »). La **cohérence de contenu** d'un sous domaine est sa capacité à fédérer un ensemble de sujets apparentés⁶⁶. En revanche, un sujet jugé insuffisamment développé dans les collections peut être mis en valeur dans le PDC conformément à une **politique documentaire volontariste** d'acquisition dans ce domaine. C'est le cas dans les médiathèques de la « Francophonie » (cf. Plan de développement détaillé du sous domaine francophonie, ci-dessous)

⁶⁶ Au cours de l'élaboration du PDC, le domaine « Art » a posé le problème suivant : le choix des sous domaines « Beaux-arts », « Musique » et « Cinéma » on d'abord été tenus pour acquis. L'intérêt était surtout de résoudre par là l'insertion des collections multimédia dans un contenu documentaire puisque la Musique et le Cinéma se répartissent plus de 80% des collections de CD et DVD. Il fut rapidement observé qu'avec une telle répartition (Art=Beaux-arts+Musique+Cinéma) des sujets comme le théâtre ou la danse ne trouvaient plus leur place dans aucun des sous domaines identifiés. Il n'était pas possible de faire du théâtre ou de la danse des unités de gestion des collections à part entière, les acquisitions annuelles dans ces domaines sont trop peu nombreuses. La solution proposée fut de constituer un sous domaine « Arts du spectacle » regroupant le cinéma et les arts de la scène.

Le **PDC des médiathèques** regroupe comme suit, les collections en 2 secteurs, 7 grands domaines et 26 sous-domaines correspondants. Les caractéristiques des collections des médiathèques sont alors visibles dans le PDC : le caractère encyclopédique de l'offre documentaire, la place du secteur Jeunesse, les domaines dans lesquels les médiathèques ont plus particulièrement à fournir une information de pointe comme la francophonie, le domaine Référence ou la littérature étrangère (la littérature marocaine. Cf. Détail du plan de développement des collections ci-dessous)

Secteurs	Domaines	Sous Domaines	Dewey/Cotes
ADULTES	Référence	Généralités	000
		Presse	070
	Langues et Littérature	Littérature française (essais, critiques)	800
		Romans, poésie, théâtre	R,P,T
		Francophonie	FR R,T,P+ 447.9
		Littérature étrangère (trad.)	TR/ RM R,T,P
		Langage, linguistique	BD
		Bandes dessinées (adultes)	400
	Arts	Beaux-arts	700
		Musique	780+PDCM
		Arts du spectacle	791
		Philosophie	200
	Civilisation	Religion	100
		Sciences sociales	940+ 900 hors 910-920
Histoire		300	
Loisirs et vie pratique	Santé, Vie pratique	613-620+740	
	Sports et Loisirs	793-799	
	Géographie, tourisme	910	
Science et techniques	Sciences pures	500	
	Sciences appliquées	600 hors 640	
JEUNESSE	Jeunesse	Romans, poésie, théâtre	RJ
		Contes et Album	AJ
	Jeunesse	Bandes dessinées	BDJ
		Documentaires	Cote Dewey + J

3.1.2. Articuler les supports aux contenus documentaires : les ressources multimédia, les périodiques

Pour servir l'objectif général de la politique documentaire d'**augmentation des collections multimédia** à hauteur de 15% des collections, la décision fut prise d'identifier désormais le contenu documentaire des supports multimédia et de rassembler les collections imprimés et les collections multimédia dans les domaines/sous domaines identifiés. En détaillant la politique d'acquisition de ressources multimédia en fonction de leur contenu documentaire, on favorise la diversification de ces ressources encore trop largement concentrées dans la musique et le cinéma (80% des supports multimédia).

En 2007, les objectifs d'acquisition des ressources multimédia ont été exclusivement fixés par **domaine** et non par sous domaine. Compte tenu de la production éditoriale et du coût de ces ressources, il est en effet difficile de conduire une politique d'acquisition systématique dans tous les secteurs de la connaissance. La politique d'acquisition consiste à accroître ces ressources dans tous les domaines mais les objectifs d'acquisition sont inégaux en fonction de ces domaines. La **base d'évaluation** renseignera en 2007 le nombre et le type de support multimédia par domaine et sous domaine. En fonction des résultats des évaluations annuelles, il sera possible d'établir ultérieurement des objectifs d'acquisition plus fins.

Les **périodiques** ne sont pas pris en compte dans le PDC 2007-2010. Évalués en masse, il n'a pas été possible de les répartir dans les différents domaines d'acquisition. Un objectif d'acquisition en « Presse » dans le domaine « Référence » a néanmoins été défini grâce au calcul moyen du nombre de titres de presse généraliste quotidienne/hebdomadaire. Les périodiques sont également intégrés dans la politique documentaire globale de diversification de l'offre documentaire. En 2007, la base d'évaluation renseignera également par domaine/sous domaine le nombre de titres de périodiques apparentés. Mais compte

tenu de leur spécificité⁶⁷, **la réflexion doit se poursuivre** sur l'éventualité d'une politique d'acquisition propre aux périodiques.

3.1.3. Les paramètres documentaires : l'âge maximum des documents, le niveau de lecture, le coût

Le niveau de lecture, l'âge maximum et le coût du document sont les trois paramètres documentaires qui ont été appliqués aux collections dans le cadre du PDC. Chacun de ses paramètres participe différemment à l'élaboration des objectifs d'acquisition.

1. L'âge maximum du document

L'âge maximum du document correspond au temps au-delà duquel le contenu d'information d'un document n'est plus **pertinent**. Autrement dit à son temps de conservation dans la médiathèque (les médiathèques ne pratiquent pas de conservation, l'ensemble des collections sont en accès libre). Pour les médiathèques – centre d'information sur la France contemporaine, ce paramètre documentaire est déterminant. Rappelons que les médiathèques doivent proposer « *une offre documentaire renouvelée en permanence [...] sur l'actualité culturelle de la France* »

Pour déterminer l'âge maximum d'un document, on se réfère à la **durée de vie prévisible de l'information** dans le thème (sous domaine) de rattachement du document : 10 ans pour un ouvrage de philosophie, 5 ans pour un ouvrage de référence, 5 ou 10 ans en Sciences sociales en fonction du document (10 ans pour un « classique »). Mais on se réfère également à la **durée de vie du support**, c'est à dire à son potentiel d'usure matérielle : 5 ans pour un ouvrage « Jeunesse », 5 ans pour un document multimédia.

⁶⁷ Les périodiques sont difficilement appréhendables avec les mêmes paramètres que le restant des collections imprimés et les collections multimédia. Une difficulté parmi d'autres est leur coût : entre l'achat par titre et les différentes formules d'abonnement

Dans le cadre du PDC, l'âge maximum du document participe au calcul du nombre prévisionnel de documents. Il permet d'estimer le nombre de documents à renouveler.

L'âge maximum du document est rapporté à la **date de production du document** (« document édité après/avant 1995 ») pour estimer le nombre de documents à renouveler

2. Les niveaux de lecture

Le niveau de lecture met en rapport une « **capacité de lecture** » avec le **degré de complexité d'un document** ou du thème (sous domaine). Un même sous domaine peut s'adresser à différents lecteurs, il s'agit d'acquérir des documents traitant du **même sujet** mais à des **niveaux d'accessibilité du document différents**. Le choix des niveaux de lecture se réfère essentiellement aux publics et aux missions des médiathèques, les publics universitaires de 2nd cycle ont par conséquent été écartés

Des **objectifs de répartition en % de représentation** des documents de niveau 1, 2 ou 3 ont été établis (Cf. Annexe) Le sous domaine « Sciences sociales » doit par exemple comporter 30% de documents de niveau 1 ; 30% de documents de niveau 2 ; 40% de documents de niveau 3. Les niveaux de lecture ont été établis comme suit :

Niveau 1	Documents de base, de lecture simple Amateurs débutants Equivalent <i>Livres Hebdo</i> : tout public
Niveau 2	Niveau de vulgarisation ordinaire Amateurs confirmés Equivalent <i>Livres Hebdo</i> : public motivé
Niveau 3	Niveau lycée et 1 ^{er} cycle universitaire Vulgarisation d'excellent niveau Exigences de pré requis professionnels Equivalent <i>Livres Hebdo</i> : public motivé, 1 ^{er} cycle- Classes préparatoires.

3. Le coût des documents

Le coût moyen en dirham des documents a été estimé dans chaque sous domaine. Une moyenne a été établie sur la base d'échantillons avec l'aide de la médiathèque de Rabat. Le coût moyen du document est le paramètre final du PDC. Multiplié par le nombre prévisionnel de documents à acquérir, il permet d'évaluer les budgets d'acquisitions nécessaires. (Cf. Tableaux du PDC en Annexe)

3.2. Fonctionnement général du PDC des Médiathèques

Le plan de développement des collections (PDC) des médiathèques explicite à moyen terme (3 à 5 ans) des objectifs d'acquisition exprimés en % de répartition des documents dans la collection et en nombre de documents à acquérir dans les domaines et des sous domaines identifiés. La **cohérence générale** des objectifs d'accroissement ou de réduction des collections est déterminante si on veut aboutir, au terme du processus, à un budget prévisionnel d'acquisition réaliste.

Le PDC part du nombre de documents dans la collection en 2005 et de sa répartition en % dans les différents domaines/sous domaines. Puis il établit pour 2010 des **objectifs de répartition en %** conformément aux objectifs généraux de sa politique documentaire.

Pour déterminer ces objectifs, le PDC se réfère à la formule de **Larbre Dousset**⁶⁸ qui permet de répartir les fonds de façon strictement proportionnel aux prêts ou de encore de favoriser l'augmentation des domaines où les prêts sont soit plus nombreux, soit moins nombreux. Le PDC réseau a pondéré la répartition des collections en tenant compte des **prêts et des objectifs volontaristes** de la politique documentaire (privilégier les ressources multimédia, le secteur jeunesse, le fonds de francophonie, le « débat d'idées » etc.)

⁶⁸ La formule repose sur un rapport établi entre le nombre de prêts annuels d'un domaine particulier (P1), le nombre de prêts total du fonds considéré (P), l'effectif total du fonds du domaine particulier (F1) et l'effectif total du fonds considéré (F). La formule $F1 = (F * P1) / P$ peut être exploitée à affectant à Pet P1 un exposant variableur (x) de ce rapport entre les prêts et la collections. Selon Larbre Dousset si l'exposant (x) est compris entre ¼ et 2/3, on arrive à un bon équilibre. Après une série de tests, l'utilisation d'un exposant ne s'est pas avéré utile pour le PDC des médiathèques.

A partir de ces objectifs, le PDC évalue le nombre prévisionnel de documents à acquérir en tenant compte du **nombre de documents à renouveler⁶⁹ et à acquérir** sur trois ans. Enfin le budget prévisionnel d'acquisition en dirham est calculé dans chaque sous domaine à partir du coût moyen des documents.

Les objectifs « réseau » servent d'**indicateurs** aux Médiathèques qui appliquent à leurs propres fonds les outils de calcul des objectifs documentaire à atteindre. Les médiathèques se rapporteront aux évaluations annuelles de leurs collections pour suivre le développement de leurs collections.

⁶⁹ Le nombre de documents à renouveler est d'abord calculé à partir du nombre en 2005, de documents édités après 1995. La difficulté était de tenir compte des documents qui atteindraient leur âge maximum entre 2007 et 2010. En sachant que certains ne devaient pas dépasser l'âge max. de 5ans et d'autres 10ans. Une formule a été élaborée à partir du taux d'accroissement et de vieillissement général de la collection depuis 2003 qui a permis de dégager sur la collection totale 2005 un % puis un nombre potentiel supplémentaire de documents à renouveler sur 3 ans.

3.3. Des domaines de développement prioritaires

3.3.1. Le domaine « Jeunesse »

Collections 2005	Objectifs 2010
<i>Imprimés</i>	▲
84 000 documents	116 000 documents
30% des collections imprimés	35% des collections imprimés
<i>Multimédia</i>	▲
4 100 documents	11 600 documents
14% des collections multimédia	24% des collections multimédia

Objectifs prioritaires :

→ *Le sous domaine « Bandes dessinés »*

Le fonds de **bandes dessinées jeunesse** représente actuellement **11%** des collections jeunesse. L'offre et la demande ne sont pas équivalentes dans ce sous domaine. L'objectif est de **doubler l'offre** de Bandes dessinées

Collections 2005 : 9300 documents – **11%** des imprimés Jeunesse

Objectif 2010 : 18 000 – **20 %** des imprimés Jeunesse

Age maximum du document : **5 ans**

Niveau d'acquisition : **enfance et adolescence**

Niveau de priorité de désherbage : **P1**

→ *Augmenter les ressources multimédia*

Les médiathèques doivent **doubler le nombre de ressources/supports** multimédia de leurs collections jeunesse. A fin de mieux intégrer ces ressources aux collections et en favoriser l'utilisation, les médiathèques doivent relayer la mise à disposition des ressources multimédia par des **actions d'animation**.

Collections 2005 : 4100 documents – **14%** des collections multimédia

Objectif 2010 : 11 600 documents – **24%** des collections multimédia

Age max. du document : **5 ans**

Niveau d'acquisition : **enfance et adolescence**

3.3.2. Le domaine « Langues et Littérature »

Collections 2005	Objectifs 2010
<i>Imprimés</i>	▼
84 400 documents	76 500 documents
32% des collections imprimés	26% des collections imprimés
<i>Multimédia</i>	▲
1 400 documents	11 600 documents
14% des collections multimédia	24% des collections multimédia

Objectifs prioritaires :**→ Le sous domaine « Francophonie »**

La politique documentaire de représentation de la langue et de la culture française promouvoir dans les médiathèques **les productions artistiques et culturelles de la francophonie**, tous continents confondus.

Les collections imprimées du **sous domaine francophonie** regroupent la littérature francophone (littérature de langue française hors métropole) et les ouvrages traitant de la francophonie comme phénomène linguistique et géopolitique.

Collections 2005 : **1600 documents sur l'ensemble du réseau**, soit **2%** des imprimés en « Langue et Littérature »

Objectif 2010 : **6000 documents dans nos médiathèques** à la disposition des usagers, soit **8%** des imprimés « Langue et littérature ».

Age max. du document : **10 ans**

Niveau d'acquisition : **50% N1 ; 50% N2**

Niveau de priorité de désherbage : **P3**

➔ *Le sous domaine « Langage et Linguistique »*

L'objectif de la politique documentaire concernant le sous domaine « langage et linguistique » porte sur les **documents à destination des apprenants du français**. L'objectif est de doubler les fonds actuels de FLE et les collections en « français facile ».

Collections 2005 : 6 300 documents – **8%** du imprimés « Langue et littérature »

Objectif 2010 : 11 400 documents - **15%** du imprimés « Langue et littérature »

Age max. du document : **10 ans**

Niveau d'acquisition : **60% N1** (fonds FLE) ; **20% N2** ; **20% N3**

Niveau de priorité de désherbage : **P2**

➔ *Le sous domaine « Littérature étrangère »*

L'objectif de la politique documentaire concernant le sous domaine « Littérature étrangère » s'inscrit dans le cadre de la politique d'échange culturel entre la France et la Maroc et la politique de **soutien à l'édition marocaine et promotion des auteurs**.

Le fonds de « littérature étrangère » doit comprendre **50% de littérature marocaine**. Les documents en **langue originale** e/ou leurs **traductions en français** seront mises à disposition dans les médiathèques.

Compte tenu du dialogue historique entre les littératures européennes et dans le cadre d'une politique de promotion de la **France comme Terre de traduction**, le fonds comprendra les traduction en français des grands textes de la **littérature européenne à hauteur de 40%**.

Collections 2005 : 1000 documents – **1%** des imprimés « Langue et littérature »

Objectif 2010 : 3800 documents – **5%** des imprimés « Langue et littérature »

Age max. du document : **10 ans**

Niveau d'acquisition : **50% N1** ; **50% N2**

Niveau de priorité de désherbage : **P2**

3.3.3. Le domaine « Civilisation »

Collections 2005	Objectifs 2010
<i>Imprimés</i>	▼
54 000 documents	51 000 documents
20% des collections imprimés	20% des collections imprimés
<i>Multimédia</i>	▲
2 700 documents	5 000 documents
9% des collections multimédia	11% des collections multimédia

Le domaine « Civilisation » est le domaine de constitution de collections ouvrant au **débat d'idées et à la connaissance du monde contemporain**.

C'est le domaine d'acquisition privilégié pour les ouvrages recommandés par la bibliographie *100 titres pour le débat d'idées*.

L'objectif est de proposer 50% des ouvrages conseillés au terme de l'année 2008 et 80% au terme de l'année 2010.

Objectifs prioritaires :

➔ ***Le sous domaine Philosophie***

Le fond d'ouvrages en philosophie doit comprendre à hauteur de **80%** les ouvrages des philosophes contemporains français et à hauteur de **20%** les grands textes de la philosophie européenne traduits en français.

Collections 2005 : 7925 documents – **15%** des imprimés en « Civilisation »

Objectifs 2010 : 7650 documents – **15%** des imprimés en « Civilisation »

Age max. du document : **10 ans**

Niveau d'acquisition : **40% N2 ; 60% N3**

Niveau de priorité de désherbage : **P3**

→ **Le sous domaine Sciences sociales**

Les Sciences sociales regroupent la sociologie, la démographie, l'éducation, l'ethnologie, l'économie et la politique. Le fonds s'inscrit dans la politique d'échanges culturels et de débats d'idées⁷⁰, il doit illustrer les **sujets de société de la France contemporaine** et proposer le regard des auteurs français sur le Maroc et le regard des auteurs marocains sur la France. On veillera à constituer un fonds composé à **70% d'ouvrages d'auteurs français et marocains**, et à **30% de traductions des grands textes et auteurs étrangers**.

Collections 2005 : 32 000 documents – **60%** des imprimés « Civilisation »

Objectif 2010 : 33 000 – **65%** des imprimés « Civilisation »

Age max. du document : **5 ou 10 ans** en fonction des ouvrages

Niveau d'acquisition : **30% N1 ; 30% N2 ; 40% N3**

Niveau de priorité de désherbage : **P1**

→ **Augmenter les ressources multimédia**

En **Civilisation/Philosophie** l'offre multimédia peut comporter des DVD/vidéos (Série sur les concepts philosophiques ; films biographiques/thématiques sur des philosophes ; archives cinématographiques de cours, séminaires données à l'université, au Collège de France etc.) ; Cd/Documents parlés (entretiens avec des philosophes français du XX^e me siècle, lectures de textes) des ressources électroniques (base de données de référence *Francis*, sites web de niveau universitaire).

Dans le domaine des **Sciences sociales** et en **Histoire**, le secteur de la production et de l'édition de films, documentaires, documents sonores est particulièrement riche. Le fonds de DVD/vidéos doit comporter **60%** de documentaires relatifs à la France contemporaine, au Maroc, à l'histoire de leurs relations et **40%** de documentaires relatifs à l'histoire de l'Europe contemporaine, les relations de la France avec les autres pays européens.

Collections 2005 : 2700 documents – **5%** des documents multimédia

Objectif 2010 : 5000 documents – **9%** des documents multimédia

Age max. des documents : **5 ans**

Niveau d'acquisition : **33% N1 ; 33% N2 ; 33% N3**

⁷⁰ Se référer pour les généralités à la bibliographie *100 titres pour la sociologie et l'anthropologie*, février 2006.

3.3.4. Le domaine « Référence »

Une réflexion sur la possibilité d'un **service de référence** au sein des médiathèques doit être conduite par chaque médiathèque à fin de réorganiser et diversifier leur offre documentaire en ce domaine.

Le domaine Référence comprend d'ordinaire une offre de bibliographie générale (bibliographies nationales, commerciales, pluridisciplinaires, catalogue de bibliothèques, catalogue de périodiques) ainsi que des encyclopédies, dictionnaires, chronologies, atlas, dictionnaires biographiques, annuaires et répertoires, collections encyclopédiques.

Un pôle « **formation** » peut également être envisagé par les médiathèques dans ce domaine qui regrouperait les documents d'orientation professionnelle et les documents d'information sur les études en France.

Collections 2005	Objectifs 2010
<i>Imprimés</i>	
7 500 documents	7 650 documents
3% des collections imprimés	3% des collections imprimés
<i>Multimédia</i>	▲
1 060 documents	2 250 documents
4% des collections multimédia	5% des collections multimédia

Objectifs prioritaires :

➔ *Le sous domaine Généralités*

Le sous domaine Généralités doit renforcer son offre documentaire sur l'actualité de l'**information et la communication en France** (Bibliothéconomie, sciences de l'information, documentation sur le presse, les médias audiovisuels, l'édition). La constitution de ce fond s'inscrit dans le cadre de la **mission de collaboration professionnelle** des médiathèques avec leurs partenaires marocains.

Collections 2005 : 850 titres – **11%** du fonds de « Référence »

Objectif 2010 : 1148 titres – **15%** du fonds de référence

Age max. des documents : **5 ans**

Niveau des collections : **33% N1 ; 33% N2 ; 33% N3**

Niveau de priorité de désherbage : **P1**

→ *Le sous domaine Presse*

L'effort d'acquisition dans le sous domaine « presse » concerne les annuaires **et les revues professionnelles françaises** que les médiathèques doivent mettre à la disposition des **actifs** dans des domaines prioritaires tels que les métiers du tourisme, de la communication, de l'enseignement, des arts, du bâtiment.

Collections 2005 : 6628 documents – **89%** du fonds de « Référence »

Objectif 2010 : 5738 documents - **75%** du fonds de « Référence »

Age max. du document : NP

Niveau d'acquisition : **70% N1 ; 30% N2**

Niveau de priorité de désherbage : NP

→ *Augmenter les ressources multimédia*

En **Référence/Généralités**, l'offre multimédia peut comporter des DVD/vidéos (histoire de la télévision, du journalisme, des revues, des bibliothèques), des Cd/documents sonores (entretiens radiophoniques avec des journalistes), des ressources électroniques (bibliographie en bibliothéconomie et sciences de l'information : *Library and Information Science Abstracts* (LISA), *Francis - Sciences de l'Information* ; sites web institutionnels, sites d'associations pour la presse, les bibliothèques, les revues ; sites web pour les annuaires d'adresses (entreprise et particuliers)

En **Référence/ Presse** l'objectif est d'introduire et favoriser l'utilisation de la presse en ligne (bases de données presse généraliste e/ou spécialisée, bases de données de référence type *Généralis* ou bases en texte intégral type *Europresse*)

Dans le cadre d'un pôle «**formation**», l'offre multimédia consiste dans des didacticiels et logiciels d'auto formation (bureautique, graphisme) et des signets web.

Collection 2005 : 1060 documents – **2%** du fond multimédia

Objectif 2010 : 2250 documents – **3%** du fonds multimédia

Age max. des documents : 5 ans

Niveau d'acquisition : 33% N1 ; 33% N2 ; 33% N3

Conclusion : Mettre en œuvre la politique documentaire

« Une équipe de bibliothécaires confrontée à cet énorme défi de tenir tout ensemble la mise en œuvre et l'évaluation de besoins d'information multiples, de collections éclatées en de multiples documents, de savoir de tous niveaux et de tous genres, le tout en se coordonnant entre plusieurs agents et en appréciant cet ensemble à l'aune d'une politique publique, une telle équipe a besoin de repères identifiables par tous, d'autant que l'activité documentaire est une activité continue »

B. Challenge, « Quand peut-on dire qu'une bibliothèque dispose d'une politique documentaire ? »⁷¹

On aura compris l'importance pour les médiathèques de se rapporter désormais à une politique documentaire à fin d'insérer la gestion de leur collection dans le plus large processus d'évolution de l'action culturelle française au Maroc. Il s'agit dans les trois années à venir d'intervenir concrètement sur la nature des collections : actualiser, diversifier les collections et renforcer les ressources multimédia. L'objectif est de disposer en 2010 de collections conformes aux missions des médiathèques. A l'issue de quoi les objectifs à court terme du plan de développement des collections pourront être redéfinis et ceux du chantier de la coopération plus activement poursuivis.

Le Plan de développement des collections sera remis aux médiathèques à la fin du mois de janvier 2007. Peut-on dire, à compter de cette date, que *les médiathèques des Instituts et Alliance française du Maroc disposent d'une politique documentaire ?* Cette question est autrement posée par Bertrand Challenge, en réaction à la « dérive techniciste », l'« alibi incantatoire⁷² », que constituent une bonne part des « politiques documentaires » non suivies d'effets de l'actuel paysage bibliothéconomique français.

⁷¹ CHALLENGE Bertrand, « Quand peut-on établir qu'une bibliothèque dispose d'une politique documentaire ? », *BBF*, 2006, Paris, t.51, n°1

⁷² *Ibid.*, p19

Nous préférons poser légèrement autrement la question aux médiathèques françaises du Maroc : *Où se trouve(ra) la politique documentaire 2007-2010 ?*

La politique documentaire se trouve certes déjà, dans les documents qui l'ont formalisée et qui seront pour une part diffusés auprès des publics et tutelles. Elle est aussi dans les outils et les projets associés à la politique documentaire, que nous avons décrit dans ce travail. Elle est également sur les rayonnages des Médiathèques qui ont adopté depuis 2006 le nouveau système de cotation des ouvrages, tandis que certaines ont déjà entrepris de rendre plus visible et attractif le fonds de « Francophonie ».

Mais pour que la politique d'offre documentaire et de services soient dans les collections (actualisées, diversifiées et désherbées), dans les espaces de lecture (des étudiants **et** des actifs), à la borne des prêts et « hors les murs », il importe que **les acteurs de la politique documentaire** comprennent le processus auquel ils participent.

La capacité qu'auront les équipes à remettre en cause leurs habitudes d'acquisition et à en adopter de nouvelles, dépend de la compréhension qu'elles auront des objectifs de la politique documentaire et de la clarté de ses outils. La gestion des collections à partir d'un plan de développement représente une charge de travail supplémentaire. Compte tenu du niveau de formation des équipes, la responsabilité des acquisitions n'est souvent partagée que par 3 ou 4 personnes. Il importe que les médiathèques mènent une réflexion sur les moyens d'adopter les outils de la politique documentaire et que des discussions aient lieu, au sein des équipes et à l'échelle du réseau, afin que ces outils ne soient pas perçus comme des accessoires contraignants. Nous apportons pour conclure quelques éléments de proposition à cette fin.

→ Au sein des médiathèques

Le plan de développement des collections a identifié au sein des collections, 7 regroupements thématiques des fonds. L'idéal serait de pouvoir confier « un domaine » à « un acquéreur ». Celui-ci sélectionne propose trimestriellement une liste d'acquisitions au responsable de la médiathèque. Le médiathécaire assure alors une mission de coordination des acquisitions, il « valide » la sélection d'ouvrages, l'enrichit le cas échéant, retourne la liste d'acquisitions au(x) responsable(s) des commandes. Les effectifs et le niveau de formation des équipes ne le permettant pas, on veillera à répartir la responsabilité des domaines de manière à associer le plus possible l'ensemble des bibliothécaires à la gestion des collections. On veillera surtout à ne pas diviser d'une manière ou d'une autre, l'acquisition des imprimés des autres supports.

→ Au sein du réseau

Pour favoriser l'appropriation des outils et des objectifs de la politique documentaire, une réunion annuelle des acquéreurs et de la coordination, peut être organisée sur le modèle des séminaires de formation (bien souvent un temps d'échange très riche pour les bibliothécaires du réseau). Les acquéreurs « Jeunesse », « Civilisation » ou « Art » se réunissent pour échanger sur leurs sources d'acquisition, leurs méthodes de sélection, les difficultés qu'ils rencontrent etc.

Une réunion des médiathécaires, consacrée à la mise en place des outils de la politique documentaire dans les établissements, pourrait également être programmée avant la fin de l'année 2007 afin de faire le bilan de cet important chantier.

Pour favoriser l'harmonisation des collections à l'échelle du réseau : de même qu'il a été confié à chaque médiathécaire la responsabilité d'une veille documentaire dans chacun des domaines abordés par les signets web du portail documentaire, les médiathécaires peuvent être individuellement responsables d'un domaine du PDC. La tâche consisterait à communiquer trimestriellement au réseau les acquisitions effectuées dans ces domaines/sous domaines.

La coordination enfin, doit continuer de soutenir la mise en oeuvre de la politique documentaire : *Quand peut-on dire qu'une bibliothèque dispose d'une politique documentaire ?*

« [...] dès qu'elle a réussi à lancer l'ensemble des acteurs professionnels dans cette aventure nécessairement collective : vouloir comprendre les modalités et les effets de son activité documentaire sur une population, en prenant une distance critique vis à vis des pratiques et des convictions individuelles »⁷³

⁷³ Ibid, p23

Bibliographie

CALENGE Bertrand. *Conduire une politique documentaire.* Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1999, 386 p.

CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition,* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1994, 408 p.

CALENGE Bertrand, « Quand peut-on établir qu'une bibliothèque dispose d'une politique documentaire ? », *BBF*, 2006, Paris, t.51, n°1

CORRIOU Morgan, *La Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc,* Rapport de stage d'étude, DCB 14, Villeurbanne : Enssib, 2005

DUMONT-FILLON Agnès, « La coordination du réseau à l'échelle d'un pays : l'exemple marocain », *Mémothèque-Mémento pratique à l'usage du personnel des médiathèques - centres d'information,* Paris : MAE/adpf, 2002

GAILLARD Romain, *Le Bureau du Livre et des Médiathèques du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Maroc.* Rapport de stage, DCB 14, Villeurbanne : Enssib, 2005, 60 p.

GAILLARD Romain, *Les politiques de coopération en matière de formation aux métiers des bibliothèques : l'exemple du Maroc,* Mémoire d'étude, DCB 14, Lyon : Enssib, 2005, 96 p.

LAROUÏ-BENJELLOUN Latifa. *Les Bibliothèques au Maroc,* Paris : Maisonneuve-et-Larose, 1990, 413 p.

PLANCHON Olivier, « Casablanca. Un vecteur d'identité » *Le centre de ressources en six histoires et dix leçons,* Paris : Bureau des Médiathèques, MAE, déc. 1997

MAE, *Les bibliothèques de France à l'étranger*, 4ème dossier, Paris : MAE, DgCid, 1997

MAE/BPI, *Les 3000 de l'an 2000 : 3 000 références sur la France contemporaine*, sous la direction d'Annie Béthery, Paris : co-édition BPI/MAE, novembre 2000

SAGAERT Marc, « Le réseau des médiathèques françaises à l'étranger. Une politique de développement dans la durée », *BBF*, Paris : 2002, t.47, n°5

VERMEREN Pierre, *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris : La Découverte, 2006

VERMEREN Pierre, *Le Maroc en transition*, Paris : La Découverte, 2002.

Webographie:

L'ensemble de ces sites a été consulté pour la dernière fois le 09/01/07

Ecole des sciences de l'information.

Ecole des sciences de l'information. [Informations en ligne]

Disponible sur : < <http://www.esi.ac.ma> >

SCAC de L'ambassade de France à Rabat

Service de Coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France
[Informations en ligne].

Disponibles sur : < <http://www.ambafrance-ma.org/cooperation/>>

Le réseau des médiathèques des Instituts français au Maroc [Informations en ligne].

Disponibles sur : < <http://www.ambafrance-ma.org/mediatheque/index.cfm>>

Ministère des Affaires Etrangères,

Le Royaume du Maroc [Informations en ligne].

Disponibles sur :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/maroc_410/index.html>

Le réseau des médiathèques françaises à l'étranger [Informations en ligne]

Disponibles sur :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/livre-ecrit_1036/mediatheques-francaises-etranger_5280/index.html>

La Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP) [Informations en ligne]

Disponible sur : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/instruments-aide_2639/fonds-solidarite-prioritaire-fsp_2640/zone-solidarite-prioritaire_2904/_6119.html>

MINISTERE DE LA CULTURE DU MAROC

Livre et bibliothèques [Informations en ligne]

Disponibles sur : <http://www.minculture.gov.ma/fr/bibliotheque_bibliobus.htm>

Bibliobus [Informations en ligne]

Disponibles sur : <<http://www.minculture.gov.ma/fr/bibliobus.html>>

UNICEF, statistiques 2004 sur le Maroc [informations en lignes].

Disponible sur :

<http://www.unicef.org/french/infobycountry/morocco_statistics.html>

Littérature grise

TD 39205, juin 2006, *Le Plan Médiathèques 2007 : appel à projets (programme rayonnement et solidarité)*, DgCid, MAE

Rapport de présentation du projet de FSP « Appui à la lecture publique au Maroc », 2001, MAE

Table des annexes

ANNEXE 1 : CARTE DU RESEAU DES MEDIATHEQUES DU INSTITUTS ET ALLIANCES FRANÇAISES AU MAROC	75
ANNEXE 2 : CARTE DETAILLEE DU MAROC	76
ANNEXE 3 : EVALUATION 2005 DU RESEAU DES MEDIATHEQUES.....	77
ANNEXE 4 : LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS 2007- 2010 PAR DOMAINES	80
ANNEXE 5 : OBJECTIFS D'ACQUISITION PAR DOMAINES SUR 3 ANS	81
ANNEXE 6 : LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS 2007- 2010 PAR SOUS DOMAINE	82
ANNEXE 7 : OBJECTIF D'ACQUISITION PAR SOUS DOMAINE SUR 3 ANS.....	85
ANNEXE 8 : LES NIVEAUX D'ACQUISITION	88
ANNEXE 9 : EXTRAITS DU PLAN DE DESHERBAGE.....	90
ANNEXE 10 : EXTRAITS DU PLAN DE CLASSEMENT	93
ANNEXE 11 : ACTIVITES DE STAGE	99

Annexe 1 : carte du réseau des médiathèques du Instituts et Alliances françaises au Maroc⁷⁴



⁷⁴ Cf. Site Internet du SCAC, le réseau des médiathèques françaises au Maroc

Annexe 2 : carte détaillée du Maroc



Annexe 3 : Evaluation 2005 du réseau des Médiathèques

Support	Nombre de documents	en %	Nombre de prêts	en %	Taux de rotation	Nombre de documents entrés dans le fonds	en %	Taux de renouvellement
Ouvrages	261 497	67%	630 870	75%	2,4	21 155	49%	8%
Fiction	59 538	23%	112 942	16%	1,9	4 308	20%	7%
Documentaires	119 594	46%	250 618	40%	2,1	8 416	40%	7%
Jeunesse	82 365	31%	267 310	42%	3,2	8 431	40%	10%
Titres de périodiques	96 109	25%	103 930	12%	1,1	19 984	46%	non pertinent
Documents sonores	9 654	2%	40 802	5%	4,2	923	2%	10%

Vidéocassettes	15 307	4%	42 126	5%	2,8	235	1%	2%
Fiction	7 177	47%	18 841	45%	2,6	88	37%	1%
Documentaires	5 907	39%	7 931	19%	1,3	97	41%	2%
Jeunesse	2 223	15%	15 354	36%	6,9	50	21%	2%
DVD	2 557	1%	14 571	2%	5,7	1 184	3%	46%
Fiction	1 690	66%	11 216	77%	6,6	624	53%	37%
Documentaires	284	11%	1 397	10%	4,9	153	13%	54%
Jeunesse	583	23%	1 958	13%	3,4	407	34%	70%
CD-Roms	2 217	1%	8 777	1%	4,0	106	0%	5%
Bases de données	4	0%	non pertinent	non pertinent	non pertinent	4	0%	100%
Posters	93	0%	27	0%	0,3	1	0%	1%

Collections 2005	Nbr de documents	en % du nbr total de doc	Nbre de prêts	en % du nbre total de prêts	Taux de rotation	Nbre de doc entrés dans le fond	en % du nbre total de doc entrés dans le fond	Taux de renouvellement
Total imprimés	357 699	92%	734 827	87%	2,1	41 140	94%	12%
Total multimédia	29 739	8%	106 276	13%	3,6	2 452	6%	8%
Total	387 438	100%	841 103	100%	2,2	43 592	100%	11%

Annexe 4 : Le plan de développement des collections 2007-2010 par domaines

Domaines	Collections actuelles	Part en %	Larbre Dousset x=1	Part en %	Objectifs 2010 en nbr. de doc.	Objectifs 2010 en %
<i>Imprimés</i>						
Référence	7 478	3%	8 163	3%	7 650	3%
Langues et Littérature	84 403	32%	74 386	26%	76 500	30%
Arts	11 154	4%	5 457	2%	5 100	2%
Civilisation	53 911	20%	44 524	16%	51 000	20%
Loisirs et Vie pratique	7 476	3%	9 782	3%	12 750	5%
Science et technique	19 382	7%	28 388	10%	12 750	5%
Jeunesse	83 921	31%	115 893	40%	89 250	35%
TOTAL 1	267 726	90%	286 593		255 000	85%
<i>Multimédia</i>						
Référence	1 063	4%	2 377	5%	2 250	5%
Langues et Littérature	1 418	5%	1 188	2%	2 700	6%
Arts	18 302	63%	28 191	59%	22 500	50%
Civilisation	2 659	9%	2 674	6%	4 950	11%
Loisirs et Vie pratique	89	0%	198	0%	900	2%
Science et technique	1 418	5%	1 684	4%	2 700	6%
Jeunesse	4 103	14%	11 606	24%	9 000	20%
TOTAL 2	29 051	10%	47 919		45 000	15%
TOTAL 3	296 777				300 000	

Annexe 5 : Objectifs d'acquisition par Domaines sur 3 ans

Domaines	A acquérir sur 3 ans	Part en % des acquisitions	Budget en dhiram	Part en % du budget
<i>Imprimés</i>				
Référence	6 977	4%	976 800	4%
Langues et Littérature	43 706	25%	5 423 205	24%
Arts	1 069	1%	149 667	1%
Civilisation	40 618	23%	5 686 551	25%
Loisirs et Vie pratique	11 494	7%	1 609 228	7%
Science et technique	13 788	8%	1 930 343	9%
Jeunesse	57 617	33%	6 913 997	30%
TOTAL 1	175 269		22 689 791	
<i>Multimédia</i>				
Référence	2 250	9%	899 972	9%
Langues et Littérature	2 604	10%	1 041 755	10%
Arts	5 767	22%	2 306 830	22%
Civilisation	4 950	19%	1 979 931	19%
Loisirs et Vie pratique	900	3%	359 998	3%
Science et technique	1 371	5%	548 278	5%
Jeunesse	8 230	32%	3 291 993	32%
TOTAL 2	26 072		10 428 756	
TOTAL 3	201 341		33 118 548	

Annexe 6 : Le plan de développement des collections 2007-2010 par sous domaine

Collections	Collections actuelles	Part en %	Prêts	Larbre Dousset x=1	en % des collections	Objectifs 2010 en nbr. de doc.	Objectifs 2010 en %
-------------	--------------------------	-----------	-------	--------------------------	-------------------------	---	------------------------

SECTEUR ADULTE

Référence							
<i>Imprimés</i>	7 478	88%	NP			7 650	77%
Généralités	6 628	89%	16 137	8 163	77%	5 738	75%
Presse	850	11%	NP	NP		1 148	15%
<i>Mutimédia</i>	1 063	12%	4 699	2 377	23%	2 250	23%
TOTAL	8 541	3%	20 836	10 540		9 900	3%

Langues et Littérature							
Imprimés	84 403	98%	147 055	74 386	98%	76 500	97%
Littérature française (essais et critiques)	18 947	22%	28 359	14 345	19%	11 475	15%
Roman, Poésie, Théâtre	48 242	57%	65 694	33 231	45%	32 130	42%
Francophonie	1 622	2%	5 460	2 762	4%	6 120	8%
Littérature étrangère	997	1%	4 617	2 335	3%	3 825	5%
Langage, Linguistique	6 358	8%	16 666	8 430	11%	11 475	15%
Bandes Dessinées	8 237	10%	26 259	13 283	18%	11 475	15%
Mutimédia	1 418	2%	2 349	1 188	2%	2 700	3%
TOTAL	85 821	29%	149 404	75 574		79 200	26%
Arts							
Imprimés	11 154	38%	10 789	5 457	16%	5 100	18%
Beaux-arts	6 520	58%	7 706	3 898	71%	3 264	64%
Musique	2 060	18%	948	480	9%	816	16%
Arts du spectacle	2 575	23%	2 134	1 079	20%	1 020	20%
Mutimédia	18 302	62%	55 732	28 191	84%	22 500	82%
TOTAL	29 456	10%	66 521	33 649		27 600	9%
Civilisation							
Imprimés	53 911	95%	88 021	44 524	94%	51 000	91%
Philosophie	7 925	15%	16 342	8 266	18%	7 650	15%
Religion	3 035	6%	4 661	2 358	5%	2 550	5%
Sciences Sociales	31 714	59%	57 911	29 293	62%	33 150	65%
Histoire	11 237	21%	9 107	4 607	10%	7 650	15%
Mutimédia	2 659	5%	5 286	2 674	6%	4 950	9%
TOTAL	56 570	19%	93 307	47 198		55 950	19%

Loisirs et Vie Pratique							
<i>Imprimés</i>	7 476	99%	19 338	9 782	98%	12 750	93%
Sports et Loisirs	1 159	15%	1 067	540	6%	1 275	10%
Santé, Vie pratique	2 573	34%	15 195	7 686	79%	7 650	60%
Géographie, tourisme	3 745	50%	3 076	1 556	16%	3 825	30%
<i>Mutimédia</i>	89	1%	392	198	2%	900	7%
TOTAL	7 565	3%	19 730	9 980		13 650	5%

Sciences et Techniques							
<i>Imprimés</i>	19 382	93%	56 121	28 388	94%	12 750	83%
Sciences pures	10 261	53%	27 902	14 114	50%	6 375	50%
Sciences appliquées	9 121	47%	28 219	14 274	50%	6 375	50%
<i>Mutimédia</i>	1 418	7%	3 328	1 684	6%	2 700	17%
TOTAL	20 800	7%	59 450	30 072		15 450	5%

SECTEUR JEUNESSE

Jeunesse							
<i>Imprimés</i>	83 921	95%	229 111	115 893	91%	89 250	91%
Roman, Poésie, Théâtre	25 135	30%	65 324	33 043	29%	26 775	30%
Conte et Album	24 205	29%	66 309	33 542	29%	26 775	30%
Documentaires	25 273	30%	36 751	18 590	16%	17 850	20%
Bandes Dessinées	9 308	11%	60 727	30 718	27%	17 850	20%
<i>Mutimédia</i>	4 103	5%	22 945	11 606	9%	9 000	9%
TOTAL	88 024	30%	252 056	127 499		98 250	33%

Annexe 7 : Objectif d'acquisition par sous domaine sur 3 ans

Domaines / Sous domaines	Collections actuelles	Age max. du doc.	Ont atteint l'âge max.	A renouveler sur 3 ans	A acquérir sur 3 ans	Part en % des acquisitions	coût moyen du doc.en dirham	Budget en dirham	Part en % du budget
SECTEUR ADULTE									
Référence									
<i>Imprimés</i>	7 478								
Généralités	6 628	5	5 216	2 651	6 977	76%	140	976 800	52%
Presse	850	NP	NP	NP	NP		NP	NP	NP
<i>Multimédia</i>	1 063	5	638	425	2 250	24%	400	899 972	48%
TOTAL	8 541		5 854	3 077	9 227	5%		1 876 772	6%
Langues et Littérature									

Imprimés	84 403		34 728	16 881	43 706	94%		5 423 205	84%
Littérature française (essais et critiques)	18 947	10	11 518	3 789	7 836	18%	140	1 096 980	20%
Roman, Poésie, Théâtre	48 242	10	15 675	9 648	9 211	21%	110	1 013 253	19%
Francophonie	1 622	10	553	324	5 376	12%	125	671 942	12%
Littérature étrangère	997	10	606	199	3 633	8%	110	399 680	7%
Langage, Linguistique	6 358	10	3 608	1 272	9 996	23%	140	1 399 471	26%
Bandes Dessinées	8 237	10	2 768	1 647	7 653	18%	110	841 879	16%
Mutimédia	1 418	5	851	567	2 604	6%	400	1 041 755	16%
TOTAL	85 821		35 579	17 448	46 310	23%		6 464 960	20%
	10 000								
Arts									
Imprimés	11 154		4 893	2 231	1 069	16%		149 667	6%
Beaux-arts	6 520	10	2 860	1 304	908	85%	140	127 105	85%
Musique	2 060	10	903	412	72	7%	140	10 027	7%
Arts du spectacle	2 575	10	1 129	515	90	8%	140	12 534	8%
Mutimédia	1 418	5	1 002	567	5 767	84%	400	2 306 830	94%
TOTAL	29 456		5 894	2 798	6 836	3%		2 456 496	7%
Civilisation									
Imprimés	53 911		26 404	17 125	40 618	89%		5 686 551	74%
Philosophie	7 925	10	3 744	1 585	5 054	12%	140	707 620	12%
Religion	3 035	10	1 662	607	1 784	4%	140	249 810	4%
Sciences Sociales	31 714	5	13 898	12 686	28 020	69%	140	3 922 758	69%
Histoire	11 237	10	7 099	2 247	5 760	14%	140	806 363	14%
Mutimédia	2 659	5	1 595	1 063	4 950	11%	400	1 979 931	26%
TOTAL	56 570		27 999	18 188	45 568	23%		7 666 482	23%

Loisirs et Vie Pratique									
Imprimés	7 476		3 977	2 244	11 494	93%		1 609 228	82%
Sports et Loisirs	1 159	10	508	232	856	7%	140	119 880	7%
Santé, Vie pratique	2 573	10	1 029	515	6 621	58%	140	926 952	58%
Géographie, tourisme	3 745	5	2 439	1 498	4 017	35%	140	562 395	35%
Mutimédia	89	5	53	35	900	7%	400	359 998	18%
TOTAL	7 565		4 030	2 280	12 394	6%		1 969 226	6%
Sciences et Techniques									
Imprimés	19 382		12 668	7 753	13 788	91%		1 930 343	78%
Sciences pures	10 261	5	7 194	4 104	7 412	54%	140	1 037 724	54%
Sciences appliquées	9 121	5	5 474	3 649	6 376	46%	140	892 619	46%
Mutimédia	89	5	53	35	1 371	9%	400	548 278	22%
TOTAL			12 721	7 788	15 159	8%		2 478 621	7%
SECTEUR JEUNESSE									
Jeunesse									
Imprimés	83 921		35 503	16 784	57 617	88%		6 913 997	68%
Roman, Poésie, Théâtre	25 135	10	9 090	5 027	15 757	27%	120	1 890 879	27%
Conte et Album	24 205	10	9 351	4 841	16 762	29%	120	2 011 437	29%
Documentaires	25 273	10	12 800	5 055	10 432	18%	120	1 251 782	18%
Bandes Dessinées	9 308	10	4 262	1 862	14 666	25%	120	1 759 898	25%
Mutimédia	4 103	5	1 692	1 641	8 230	12%	400	3 291 993	32%
TOTAL	88 024		37 195	18 425	65 847	33%		10 205 990	31%

Annexe 8 : Les niveaux d'acquisition

Echelle générale de niveaux de lecture

Niveau 1	Documents de base, de lecture simple Amateurs débutants Equivalent <i>Livres Hebdo</i> : tout public
Niveau 2	Niveau de vulgarisation ordinaire Amateurs confirmés Equivalent <i>Livres Hebdo</i> : tout public, public motivé
Niveau 3	Niveau lycée et 1 ^{er} cycle universitaire Vulgarisation d'excellent niveau Exigences de prérequis professionnels Equivalent <i>Livres Hebdo</i> : public motivé, 1 ^{er} cycle- Classes préparatoires.

Secteurs	Domaines	Sous Domaines	Niveaux
ADULTES	<i>Référence</i>	Généralités	33% N1 ; 33% N2 ; 33% N3
		Presse	70% N1 ; 30% N2
	<i>Langues et Littérature</i>	Littérature française (essais et critiques)	20%N1 ; 20% N2 ; 60% N3
		Roman, poésie, théâtre	50% N1 ; 50% N2
		Francophonie	50% N1 ; 50% N2
		Littérature étrangère (trad.)	50% N1 ; 50% N2
		Langage, linguistique	60% N1 (FLE) ; 20% N2 ; 20% N3
		Bandes dessinées	50% N1 ; 50% N2
	<i>Arts</i>	Beaux-arts	33% N1 ; 33% N2 ; 33% N3
		Musique	33% N1 ; 33% N2 ; 33% N3
		Arts et Spectacle	33% N1 ; 33% N2 ; 33% N3
	<i>Civilisation</i>	Philosophie	40% N2 ; 60% N3
		Religion	40% N2 ; 60% N3
		Sciences sociales	30% N1 ; 40% N2 ; 30% N3
Histoire		30% N1 ; 40% N2 ; 30% N3	
<i>Loisirs et vie pratique</i>	Santé, Vie pratique	80% N1; 20% N2	
	Sports et Loisirs	80% N1; 20% N2	
	Géographie, tourisme	70% N1 ; 30% N2	
<i>Science et techniques</i>	Sciences pures	40% N1 ; 50 % N2 ; 10% N3 (multimédia)	
	Sciences appliquées	40% N1 ; 50 % N2 ; 10% N3 (multimédia)	
JEUNESSE	<i>Jeunesse</i>	Romans, poésie, théâtre	enfants et adolescents
		Contes et Albums	enfance et petite enfance
		Bandes dessinées	enfance et adolescence
		Documentaires	petite enfance, enfance et adolescence

Annexe 9 : Extraits du Plan de désherbage

P 1 désherbage massif en 2007

P 2 désherbage massif en 2008

P 3 désherbage massif en 2009

Fiction

Cote	Sujet	IOUPI	Commentaires	Priorités
R - P - T	Romans classiques	X/3/OUI		
	Romans contemporains	X/3/OUI		
BD	Bandes dessinées	10/3/OUI		
Poésie Théâtre	Poésie, théâtre	X/3/OUI		

Documentaires

Attention! L'indication pour le second caractère est valable pour les collections en prêt. Pour les usuels, le second caractère est toujours X (cf. 000).

Cote	Sujet	IOUPI	Commentaires	Priorités
000	Dictionnaires, encyclopédies	10/X/IOUPI		P 1
004	Informatique	2/2/IOUPI		P 1
020	Bibliothéconomie	10/X/IOUPI		P 1
030	Encyclopédies générales	10/X/IOUPI	Sauf encyclopédies avec suppléments annuels type Encyclopédie Universalis (à conserver et acquérir les suppléments)	
070	Presse, Médias	5/X/IOUPI		P 1
100	Philosophie Psychologie	/10/3/IOUPI	Au delà de 10 ans, ne garder que les oeuvres faisant encore référence, et si possible les remplacer par des éditions plus récentes.	P 3

200	Religions	10/3/IOUPI	Au delà de 10 ans, ne garder que les oeuvres faisant encore référence, et si possible les remplacer par des éditions plus récentes.	P 3
300	Sciences sociales			P 1
310	Statistiques	2/X/IOUPI		
320	Politique	5/3/IOUPI		
330	Économie	5/3/IOUPI		
340	Droit	10/3/IOUPI		
350	Administration, gouvernement	10/3/IOUPI		
360	Social	5/3/IOUPI		
370	Enseignement, pédagogie	10/3/IOUPI		
380	Commerce, transports	5/3/IOUPI		
390	Coutumes, folklore, mode	10/3/IOUPI		
400	Linguistique, Langues	10/3/IOUPI		P 2
490	Français Langue Étrangère	10/3/IOUPI		
500	Sciences pures			P 1

Annexe 10 : Extraits du Plan de classement

Indices	Libellé	Observations		Désherbage
			cote	
0	Généralités		Indice+ 3 ères lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
2	Le livre		Indice+ 3 ères lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
3	Théorie de la communication - Bionique - Cybernétique		Indice+ 3 ères lettres du nom de l'auteur	5/3/IOUPI
4	Informatique, Réseaux, Communication - Internet - Minitel - Télématique		Indice+ 3 ères lettres du nom de l'auteur	3/3/IOUPI
5	Logiciel, Programmation, Sécurité, Base de données		Indice+ 3 ères lettres du nom de l'auteur	3/3/IOUPI

6	Intelligence artificielle, Multimédia		Indice+ 3 ères lettres du nom de l'auteur	3/3/IOUPI
10	Bibliographies		Indice+ 3 ères lettres du nom de l'auteur	10/X/IOUPI
20	Bibliothéconomie		Indice+ 3 ères lettres du nom de l'auteur	10/X/IOUPI
30	Encyclopédies générales		Indice+ 3 ères lettres du nom de l'auteur	10/X/IOUPI
34	Encyclopédies générales françaises		Indice+ 3 ères lettres du nom de l'auteur	10/X/IOUPI
50	Annuaire - Publications en série d'ordre général et leurs index		Indice+ 3 ères lettres du nom de l'auteur	3/X/IOUPI
70	Média - Journalisme - Edition		Indice+ 3 ères lettres du nom de l'auteur	5/XIOUPI
74	Presse française		Indice+ 3 ères lettres du nom de l'auteur	5/XIOUPI
079.64	Presse marocaine		Indice+ 3 ères lettres du nom de l'auteur	5/XIOUPI

490	Méthodes du FLE		indice + 3 premières lettres du nom de la méthode	10/3/IOUPI
490.1	Méthodologie de la didactique du FLE		indice + 3èmes lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
490.2	FLE Apprentissage de l'oral		indice + 3èmes lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
490.3	FLE Apprentissage de l'écriture. Apprentissage de la lecture		indice + 3èmes lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
490.4	FLE Apprentissage de la morphosyntaxe Grammaire Vocabulaire Phonétique		indice + 3èmes lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
490.5	FLE Utilisation des moyens audiovisuels		indice + 3èmes lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
490.6	FLE Enseignement de la civilisation et de la littérature française	Classer ici la méthodologie de l'enseignement des civilisations, matériels et documents de civilisation française, presse et médias dans la classe FLE, FLE et littérature	indice + 3èmes lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
490.7	FLE Enseignement pour public spécialisé	Classer ici le français fonctionnel,	indice + 3èmes lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI

		scientifique, technique et de spécialité		
490.8	Evaluation en FLE/DELF, DALF		indice + 3ères lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
490.9	Histoire didactique du FLE Histoire de l'évolution de l'enseignement du FLE		indice + 3ères lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
492	Arabe		indice + 3ères lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
493	Berbère		indice + 3ères lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI

<u>Littératures francophones</u>				
848.99	Etudes critiques portant sur plusieurs littératures et plusieurs pays francophones		indice + 3èmes lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
848.996	AFRIQUE		indice + 3èmes lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
848.996 1	Littérature du Maghreb		indice + 3èmes lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
			indice + 3èmes lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
848.996 9	Littérature de La Réunion, Ile-Maurice		indice + 3èmes lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
848.997 1	Littérature canadienne de langue française		indice + 3èmes lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
848.997 2	Antilles		indice + 3èmes lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
848.999	Nouvelle Calédonie		indice + 3èmes lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
<u>Pour les fictions francophones</u>				
	Indexation des œuvres de fiction francophones (roman, poésie, théâtre) : lieu	exemple : pour un roman d'un auteur africain francophone, indexer (848.996) et classer (FR R + 3 lettres de l'auteur)	FR R - FR P - FR T + 3èmes lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI

<u>Littératures étrangères</u>				
890	Littérature des autres langues		Indice+ 3 1ères lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
892.7	Etudes sur les auteurs arabes		Indice+ 3 1ères lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
	Indexation des œuvres de fiction traduites en français (roman, poésie, théâtre) : lieu		TR R - TR P - TR T + 3ères lettres du nom de l'auteur	10/3/IOUPI
	Pour les œuvres : Indexer au genre puis à la période (indice = dans le catalogue), Classer R + 3ères lettres du nom de l'auteur (cote = sur l'ouvrage)			

Annexe 11 : Activités de stage

Le stage a été effectué au sein du Bureau du Livre et des médiathèques du Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France au Maroc (Rabat) sous la direction d'Isabelle Nyffenegger du 04/10/06 au 01/12/06.

Activités du stagiaire

- Dans le cadre de l'appel à projets pour les fonds de subvention du Plan Médiathèque 2007, rédaction du projet de la coordination pour une mise à jour des SIGB des médiathèques et une mise à disposition de bases de données en ligne sur le Portail documentaire des médiathèques.
- Formalisation de la Politique documentaire du réseau des Médiathèques : recollection et analyse des données d'évaluation 2005, calcul du budget d'acquisition 2005 des médiathèques, analyse des collections et des publics cibles, élaboration du plan de développement des collections 2007-2010
- Dans le cadre de l'accord de coopération entre l'Université Hassan II – Ain Chock de Casablanca et l'université Paris X Nanterre pour la création d'une licence professionnelle des métiers des bibliothèques, participation à la réunion d'étape entre le Bureau du Livre et les partenaires de l'Université Hassan II

- Dans le cadre de l'accord de coopération entre la Bnf et la BNRM, rencontre des différentes missions d'expertises de la BnF. Points abordés : le suivi technique du chantier, l'aménagement des collections, le catalogage.
- Visite des médiathèques de l'Institut français de Casablanca, de l'IF de Meknès, de l'IF de Marrakech, de l'IF de Rabat. Rencontre des équipes puis échange réguliers avec les médiathécaires dans le cadre de l'élaboration de la politique documentaire.
- Dans le cadre du FSP « Soutien à la lecture publique », échanges réguliers avec l'assistante technique, participation à une réunion d'étape entre l'assistante technique et la responsable du projet auprès du ministère de la culture du Maroc
- Dans le cadre de la politique de soutien aux auteurs et éditeurs marocains, rencontre de la chargée de mission auprès du Bureau du Livre.
- Participation aux réunions de service
- Participation au séminaire de formation sur les publics adolescents
- Préparation de la réunion trimestrielle des médiathécaires des 30 novembre et 1^{er} décembre
- Dans le cadre du projet de catalogue collectif et de nettoyage des bases de données des OPAC des médiathèques, rencontre de la chargée de mission pour la rédaction d'un manuel de catalogage à destination des médiathèques.
- Expertise et rédaction d'un programme d'intervention pour la bibliothèque et le fonds d'archives imprimés et multimédia de la Fondation Abderrahim

Bouabid⁷⁵ (Activité réalisée en dehors du stage au Bureau du Livre du SCAC)

Bilan

Le stage s'est déroulé dans d'excellentes conditions, au sein d'une équipe aussi active que chaleureuse et au contact de 10 établissements différents de lecture publique. L'extrême variété et le formidable dynamisme des projets et activités du Bureau du Livre permettent d'approcher strictement **tous les secteurs d'activités et de partenariats** des bibliothèques. La tâche principale confiée au stagiaire, de formalisation de la politique documentaire aura été l'occasion d'aborder le coeur des métiers des bibliothèques (les collections) à travers toutes leurs activités. L'effort de synthèse, d'apprentissage d'outils techniques et de méthodes, déployé à cette fin, a également participé à la constitution d'une culture professionnelle encore restreinte jusqu'à ce stage. Le contexte socioculturel enfin dans lequel le stage a été effectué a favorisé une réflexion générale sur le rôle du livre, de la lecture, des bibliothèques et du métier de bibliothécaire dans la société et conforté le stagiaire dans son projet professionnel.

Je remercie très sincèrement Jacques Laemle et Isabelle Nyffenegger pour leurs témoignages humains et professionnels.

⁷⁵ Site en cours de rénovation ? [recherche effectué le 09/01/07]